

Aube g^{énéalogie}

Bulletin du Centre généalogique de l'Aube

Janvier

Février

Mars

2012

n° 61

Au sommaire

- ◆ Paul de Chomedey de Maisonneuve
- ◆ Distillerie de l'Est
- ◆ Lirey - Linceul de Turin
- ◆ Les Gentilés Auboïs
- ◆ Centenaires de Piney
- ◆ Le dernier Maître de Postes
- ◆ Monseigneur de Boulogne
- ◆ Poèmes

*Monument à la mémoire de
Paul de Chomedey de Maisonneuve
Place d'Armes à Montréal*



TOUS TRAVAUX DE PEINTURE

VITRERIE-DECORS



P. HENRION

2 ter, Grande Rue
CULOISON STE MAURE
10150 PONT STE MARIE

03 25 81 36 99

RM 30495547910

Siret 304955 479 CC 031

NAF 454J



Paysagiste
E. HERLUISON

1480, Route de Maizières
10600 SAVIÈRES

TÉL. 03 25 76 30 97

Taille vos arbres fruitiers ou d'ornement,
vos haies
Sème et entretient votre gazon

Aménagement et entretient votre propriété

Plantations diverses
Pose de clôture et de pavés

Allianz

Philippe PATROIS

AGENT GÉNÉRAL

38 rue Claude Huez 10000 TROYES

Tél. : 03-25-73-10-41

Fax : 03-25-73-97-38



GARAGE BARRET
SARL



AGENT CITROËN

STATION SERVICE TOTAL

MÉCANIQUE □ TOLERIE □

PEINTURE

OCCASIONS TOUTES MARQUES

Route d'Auxerre

CHEVILLELE

10120 ST GERMAIN

Tél. : 03-25-75-68-07 Fax : 03-25-75-33-63

Restaurant
des **TERRASSES**

Ouvert du lundi au vendredi

Week-end sur réservation
Banquets, Mariages, Associations
(100 personnes)

74 rue Aristide Briand
10600 la chapelle st luc
Tél. 03.25.80.91.79



Proche les archives

À 500 m à gauche en
sortant du parking
des Archives, après
la ligne de chemin
de fer, direction
Fouchy.

Centre Généalogique de l'Aube

Chez les Archives de l'Aube 131 rue Étienne Pédron 10000 TROYES

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de l'Aube
le 2 Mai 1989, J.O. du 30 Mai 1989.
N°SIRET 377 704 770 00017 Code APE 9499Z

Tarif 2012
(année civile : du 1/1/2012 au 31/12/2012)

Adhérents : abonnement

Cotisation individuelle sans abonnement :	7€
Cotisation individuelle tarif préférentiel* :	29€
* L'abonnement de 22€ est compris dans ce total.	
Cotisation couple :	36€
y compris un abonnement de 22 €	
Abonnement seul tarif normal :	35€
Pour l'étranger, nous consulter.	

Achat au numéro, franco :	10€
Achat au numéro, au local :	9€

L'abonnement seul ne permet pas de participer aux activités de l'association ni d'acquiescer ses travaux.



PARTAGER !

*prendre une part de ;
participer à ; s'associer à.*

PARTICIPATION :

possession simultanée.

*Le terme est juste et,
je pense encore d'actualité.*

Depuis la mise en ligne de la base de données,, vous êtes plus de 200 adhérents à en profiter, ce qui a généré 1100 connexions.

Allez-vous partager, par le biais de vos généalogies, lesquelles, bien sûr vont prendre de l'ampleur, avec les autres adhérents qui ne sont pas encore inscrits ou qui ne possèdent pas encore de liaison internet ?

Que vos généalogies soient petites avec des lacunes ou déjà bien développées, n'hésitez pas , nous les publierons.

Ne les laissez pas dans le fond d'un tiroir ou sur un ordinateur, vous découvrirez des liens inconnus.

Voilà une belle idée du **PARTAGE**

Paul Aveline

SOMMAIRE

AUBE GÉNÉALOGIE N° 61 - Janvier, Février, Mars 2012

Le mot du Président	1
Vie de l'Association	2
Nouveaux adhérents	3
Carnet	3
Hommes célèbres :	
Paul Chomedey de Maisonneuve	4
Photos monument	5
Huit cents filles à marier.....	6
Vie-Généalogie descendante Chomedey	7 - 8 - 9
Brèves du Temps passé	10 - 11
A propos de :	
La distillerie de l'Est	12 - 14
Glanes	14
Le Linceul de Turin - Lirey	15 - 16
Compte-rendu Conseils d'administration	16
Les Gentils Auboises	17 - 19
Les Centenaires :	
Piney ou il fait bon vieillir.....	20 - 21 - 23 - 24
Arbre de parenté	22
A propos de : Le dernier Maître de Postes	25
Monseigneur de Boulogne	26 - 34
Glanes.....	34
Poèmes	35
Bibliothèque :	
Lu pour vous au 4 ^e trimestre	36
Questions	37 - 38 - 39
Réponses	40



NOUVEAUX ADHÉRENTS

A.2708 - Monsieur Jacky TISON

30 bis rue des Grands Nauzois
10800 – BUCHÈRES

A.2710 - Madame Marie Hélène CHÂTENET

29 avenue du Gros Chêne
93270 – SEVRAN

mh.chat@hotmail.fr

A.2711 - Madame Monique LECOQ

33 rue des Frères Hubert
10220 – PINEY

monique.lecoq.piney@orange.fr

A.2713 - Monsieur Jean-Luc DUPAIGNE

Quartier Piscigne
26150 – DIE

jean.luc.dupaigne@free.fr

A.2714 – Madame Danielle BONFORT

29 rue de la Cordonnerie
45190 – BEAUGENCY

daniellebonfort@gmail.com

A.2715 - Madame Renée GAUNET

165 Chaussée Jules César
95250 – BEAUCHAMP

nany.gaunet95@orange.fr

A.2716 - Monsieur Patrick ROUGE

40 Rue René Pellerin
10160 – AIX EN OTHE

gaston16@wanadoo.fr

A.2717 - Monsieur Stéphane ROBIN

6 Rue Jacqueline Auriol
18390 – SAINT GERMAIN DU PUY

famille-robin-18@orange.fr

A.2718 - Monsieur Jean-Marie NIVLET

30 Rue Pasteur
47520 – LE PASSAGE D'AGEN

jmn470502@orange.fr

A.2719 - Madame Pascale VALLÉE

73 Chemin de la Chapelle
78114 - MAGNY les HAMEAUX

pascale.vallee.gen@orange.fr

A.2720 - Madame Simone VERJAT

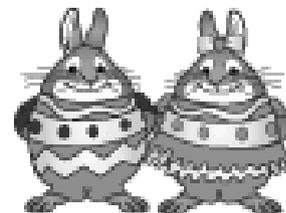
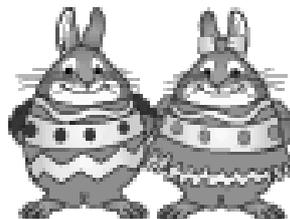
51 Rue des Amandiers
34970 – LATTES

sevlattes34@hotmail.fr



A.2721 – Madame Colette MÉDRINAL

Résidence la Muette
1 square Raynouard
78150 – ROCQUENCOURT



NECROLOGIE

Ils ont laissé leur famille dans la peine et le chagrin



Madame Gisèle DEMOURON

Survenu le 1^{er} janvier 2012

Maman de Françoise DUPUY-DEMOURON

A. 2190



Madame Madeleine THURY-GUÉNIN

Survenu le 20 janvier 2012

Maman de Nicole CHARDIN

Bénévole au C. G. Aube



Madame Jacqueline COLLIN

Survenu le 27 janvier 2012

Adhérente A. 1310



Monsieur Jean-Jacques BOUCHARD
dit Amédée

Survenu accidentellement le 9 février 2012

Genre de Roger LEQUIN A. 2456



Monsieur David GENETET

Survenu le 18 février 2012

fils de Alain GENETET A. 2277

et Josette GENETET bénévole

En ces douloureuses circonstances, le Centre Généalogique s'associe à ses adhérents pour présenter aux familles, l'expression de leurs sentiments attristés.

LES HOMMES CÉLÈBRES



Paul de Chomedey de Maisonneuve

1612 - 1676

Fondateur de Ville Marie

Par Fernand Champlon A. 2205

La Grande Recrue de 1653

*Montréal est fondée depuis mai 1642 par le Sieur de Maisonneuve (natif de Neuville sur Vanne)
et Jeanne Mance de Langres.*

Mais la situation à Montréal en cette année de 1651 est quasi désespérée : les Indiens Iroquois harcèlent de toutes parts la colonie qui comptent beaucoup de morts, plusieurs colons menacent de quitter bientôt la colonie. **Maisonneuve** retourne en France cette année-là et rencontre la bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal Madame de **Bullion**, lui fait part de la situation de la colonie et lui demande une aide. Celle-ci va lui donner une somme rondelette de 22000 livres en échange toutefois de 100 arpents de terre sur l'île de Montréal, qui devra être défrichée !

Le Gouverneur Maisonneuve (car il est gouverneur de l'Île de Montréal) se retrouve avec en tout une somme de 75 000 livres pour lever une *grande recrue* de colons pour Montréal. Pour l'aider dans cette activité il compte sur M. **de la Dauversière**, qui vient de fonder à La Fleche « *La congrégation des filles hospitalières* » pour le service des malades pauvres. Il réussit à lui trouver 119 hommes dans la seule région de La Flèche en Anjou.

A Troyes, une jeune femme ayant entendu parler de la fondation de Ville-Marie en Nouvelle France, avait l'ambition de se consacrer aux besoins de l'enfance amérindienne, elle s'appelle **Marguerite BOURGEOYS**, où justement quelques jours plus tard le Gouverneur de Montréal allait visiter sa sœur. Il lui est présenté et elle lui propose de venir avec lui en Nouvelle-France. Il accepte ! Partie de Troyes, **Marguerite BOURGEOYS** voyage seule, d'ailleurs elle est la seule femme dans la voiture publique qui va de Paris à Orléans. Les autres passagers la considérant comme « *une fille d'aventure* » qu'on ne doit recevoir qu'avec peine dans une honnête compagnie ». Elle aura beaucoup de mal à se faire admettre parmi les passagers !

À Saint-Nazaire, elle embarque enfin avec 13 autres femmes sur le navire, *le Saint-Nicolas*, commandé par le capitaine **Pierre Le BESSON**. Il part de Nantes le 20 juin avec la recrue de 103 personnes pour Ville-Marie (Montréal), mais le navire est pourri et en très mauvais état car il prend l'eau de toutes parts. La centaine d'hommes requis par MAISONNEUVE étanchent le navire et on continue le voyage mais bientôt l'eau endommage les provi-

sions et à 350 lieues on décide de revenir au port. **Maisonneuve** fait mettre ses hommes dans une île de crainte de les voir disparaître dans la nature. Ceux-ci sont furieux croyant qu'on les menait à leur perte. Certains réussissent à s'échapper à la nage. 49 des engagés ne se sont pas présentés au port, la plupart de ceux-ci ont manqué à leur parole mais certains se sont désistés et apparemment avaient fait annuler leur contrat à l'amiable. Huit de ceux qui se sont embarqués seraient morts en mer, puisqu'on ne trouve aucune trace à l'arrivée au pays. Les autres, effrayés à l'idée de partir pour un si long voyage sur un tel navire, se sont sauvés à la nage à Saint-Nazaire. **La traversée définitive se fait le 20 juillet 1653.**

*Ce n'est en définitive qu'une centaine d'hommes qui débarqueront à Québec vers le 20 septembre – Le groupe des engagés, dont Marguerite Bourgeoys vont subir la quarantaine. Et n'arriveront à Ville-Marie / Montréal que vers le 20 novembre soit à peu près 5 mois depuis son départ de France. Le débarquement se fait sous les vivats des pionniers installés depuis 1642 – La colonie est sauvée !
Le navire « Le saint Nicolas » s'échoue à Québec en 1654*

Marguerite Bourgeoys : Troyes 1620 – Montréal 1700 – Fondatrice de La Congrégation de Notre Dame – Première sainte du Canada

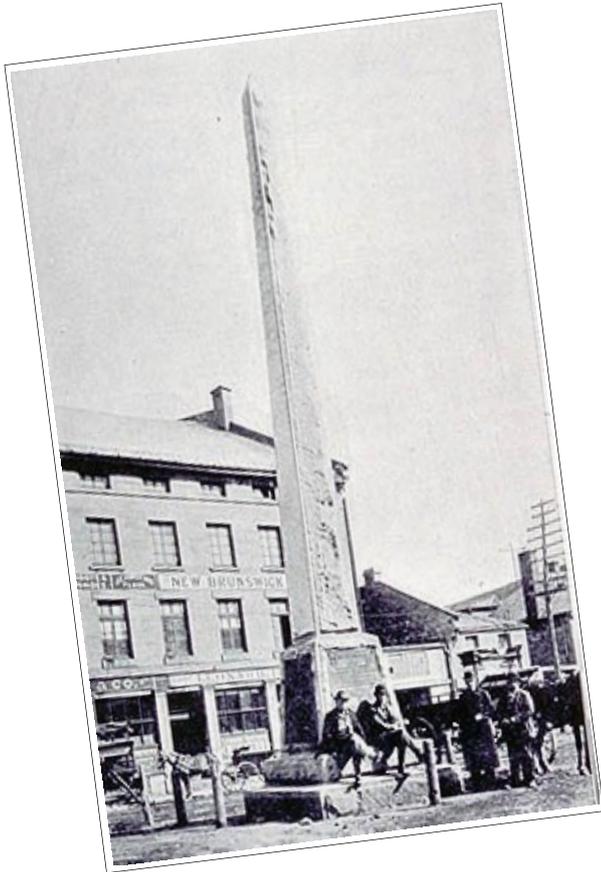
Chomedey de Maisonneuve : Neuville sur Vanne 1612 – Paris 1676 – Officier – Fondateur de Montréal

Sources : Canada-Québec, Synthèse historique – Centre de généalogie francophone d'Amérique.

NB : Il serait fastidieux d'énumérer la liste des 153 engagés pour la Nouvelle France dont 103 seulement firent la traversée, pratiquement aucun Champenois mis à part Marguerite Bourgeoys et Chomedey de Maisonneuve ; tous viennent de l'Ouest de la France.

Chaque engagé touchait environ 100 livres par an soit 237 € ce qui était un assez bon pécule pour l'année 1653 et il pourra être ramené en France, s'il le souhaite, au bout de 5 ans, sans qu'il lui en coûte rien.





*Monument installé en 1893
et déplacé plusieurs fois.
En 1894, 1940 et 1983
sur la place d'Youville.
Site internet : vieux.montreal*



*Jeanne Mance
Au pied du monument
Place d'Armes à Montréal*

*Bas relief du monument
à Paul de Chomedey de Maisonneuve
Place d'Armes Montréal.
Maisonneuve tue le chef iroquois.
Source : La Vie en Champagne n°69*



Huit cents filles à marier

Des filles à marier arrivent de France

Par Fernand Champlon A. 2205

Le Canada ou Nouvelle-France

Vers les années 1660, est surtout peuplé d'hommes venus défricher et bâtir une nouvelle colonie, mais pour que cette colonie perdure il faut constituer des familles, c'est pourquoi, le Roi Louis XIV imagine d'envoyer des filles à marier au Canada (Les Filles du Roi).

Le premier contingent important de «pupilles de l'État» dirigé vers le Canada, arriva à Québec en 1663. Il était composé de 38 filles et veuves, tandis que celui de 1664 n'amena que 17 émigrantes de cette catégorie.

En France, elles auraient été filles de joie ou filles de rien ; ici, elles sont devenues des pionnières. Elles seront plus de huit cents filles à faire la traversée de l'Atlantique, à venir fonder une famille et peupler le pays entre 1663 et 1673. C'est Marguerite Bourgeoys, d'ailleurs, qui devra s'occuper de leur trouver des maris !

Femmes immigrantes dont le départ vers l'inconnu était volontaire, elles sont envoyées en Nouvelle-France pour répondre aux besoins de peuplement de la colonie.

« Les filles du roi, tout comme leurs devancières, ont été des femmes courageuses... Émigrer vers des colonies lointaines, peu sûres et au climat difficile, était une aventure à tenter pour des hommes, mais très mal vu à l'époque pour des femmes. »

Elles sont néanmoins parties, quittant la France pour ne plus revenir. Elles débarquent dans un pays jeune où tout est encore à faire, où tout reste à bâtir. Un peu plus de la moitié de ces filles sont des orphelines, sans dot et donc sans avenir, et la majorité ont moins de 25 ans.

Si la plupart sont originaires de Paris, les autres proviennent des provinces environnantes dont la Normandie, la Bretagne et l'Île de France.

Le recrutement se faisait principalement à La Salpêtrière, qui hébergeait les femmes indigentes et les orphelines. On leur enseignait à lire, à tricoter, à faire de la lingerie, de la broderie et de la dentelle, on leur donnait un solide enseignement religieux.

« Une fois embauchées, les "filles du Roi" étaient dirigées vers un port de mer, soit Dieppe, soit La Rochelle, où elles embarquaient sur des navires en direction du Canada. »

L'expression Filles du roi sous-entend que ces immigrantes sont les pupilles de Louis XIV et qu'à titre de protecteur, celui-ci supplée aux devoirs de leur père naturel en veillant sur elles et en les dotant. En Nouvelle-France, entre 1663 et 1673, la question de la dot prend une importance particulière, puisque les autorités vont inciter, sinon forcer les hommes à les épouser.

La Dot et le trousseau Hôpital de la Salpêtrière, 1680.

Éléments constituant le trousseau des pensionnaires :
Des mouchoirs de taffetas, 1 ruban à souliers, 100 aiguilles, 1 peigne, 1 fil blanc, 1 paire de bas, 1 paire de gants, 1 paire de ciseaux, 2 couteaux, 1 millier d'épingles, 1 bonnet, 4 lacets et 2 livres en argent.

Les dots conventionnelles des filles du pays sont généralement constituées de meubles, d'articles de ménage, d'argent, de terres ou d'autres biens reçus en héritage. S'ajoute parfois à ces éléments qui sont identifiés au contrat de mariage, la perspective d'un héritage à venir. Généralement, quel que soit leur sexe, tous les enfants d'un couple ont droit à une part égale de l'héritage familial. Même la plus pauvre des filles peut compter sur des biens qui, s'ils ne lui appartiennent pas au moment de l'engagement, viendront, un jour, enrichir le patrimoine de la famille qu'elle s'appête à fonder.



Description 1ère de couverture

L'ensemble a une hauteur totale de 9 mètres. La statue de De Maisonneuve est haute de 4 mètres en regardant vers le fleuve pour symboliser la porte d'entrée et de communication de la Nouvelle ville. Il porte fièrement le drapeau, la main sur le pommeau de l'épée. Tandis que les personnages latéraux sont de 1,4 m de haut chacun et portent les attributs guerriers de l'époque à l'exception de Jeanne MANCE, la seule femme, qui couvre de ses soins un jeune enfant.

Le bassin qui entoure le monument épouse la forme de 4 demi-cercles de 4,72 m.

Détail du monument à la mémoire de Paul de Chomedey de Maisonneuve par Louis-Philippe Hébert - R. Gagnon, photographe
site internet www.vieux.montreal

Paul Chomedey de Maisonneuve et Généalogie descendante

Par Colette Thommelin-Prompt A. 1543

Le 15 février 1612 à Neuville sur Vanne, situé non loin du fief de Maisonneuve, Paul de CHOMEDEY est baptisé en l'église Saint Martin. Il est le fils aîné de Louis de CHOMEDEY, escuyer sieur de Chavannes, de Germenoy et autres lieux et de sa seconde épouse, Marie THOMELIN, fille de Jean THOMELIN, Conseiller du roi et Trésorier de France en la généralité de Champagne et d'Ambroise d'AULQUOY.

Les armes de l'aïeul de Paul de CHOMEDEY, Hiérôme, étaient « d'Or à trois flammes de gueules. » Elles furent transmises par filiation directe à Paul de CHOMEDEY.

Paul deviendra sieur de Maisonneuve quand son père le dote du domaine de Maisonneuve, acquit par acte le 24 février 1614. Soldat, il combat dans des guerres européennes puis est envoyé prendre possession de concessions dans le Nouveau Monde, (l'Amérique). Il arriva en Nouvelle France en 1641.

Paul avait deux sœurs et un frère. Louise, l'aînée de la famille, deviendra mère Louise de Sainte Marie, de la Congrégation de Notre Dame à Troyes. Nous ne connaissons, ni sa date de naissance ni celle de son décès, seulement qu'elle survécut à son frère Paul, comme l'en témoigne le legs qu'il lui fit dans son testament du 8 septembre 1676. Odard, frère cadet de Paul né le 29.12.1614, mourut âgé de 33 ans. Jacqueline, la benjamine née le 3 juin 1618, épousa le 5 mai 1638 François BOUVOT, seigneur de Chevilly, dont elle eut deux filles. Elle fut assassinée par son cousin et mourut en 1655. Le 16 avril 1651, son mari avait subi le même sort de la même main.

Paul de CHOMEDEY commença, vers l'âge de 13 ans le métier de la guerre pour plus d'expérience de la vie.

Le 9 mai 1641, deux navires quittent le port de La Rochelle, emportant la majeure partie des colons de Montréal, 25 hommes et un prêtre séculier. Dans l'autre, Jeanne MANCE, l'infirmière et l'économiste de la recrue, le père Jacques de LA PLACE, jésuite et 12 hommes. Quelques semaines auparavant 10 hommes avaient quitté le port de Dieppe ainsi que trois autres femmes.

La traversée dura 3 mois.

Le premier baptême eut lieu le 28^{ème} de juillet, le fils d'un Capitaine d'Algonquins, âgé de 4 ans, de MAISONNEUVE et Jeanne MANCE furent parrain et marraine.

En 1642, il travailla à la construction de la fortification et de divers édifices de Ville-Marie, dont le premier puits de la ville, creusé par Jacques ARCHAMBEAULT. Cette ville deviendra plus tard Ville-Marie.

A l'automne de 1645, M. de MAISONNEUVE apprend le décès de son père, il repart pour la France. Il confiait ses pouvoirs à Louis d'AILLEBOUST en quittant Ville-Marie. Le 9 janvier 1646, il fait acte de foi et hommage pour le fief

Maisonneuve, dont il était devenu propriétaire. En débarquant à Québec, après un an de séjour en France, il trouve une lettre le priant de retourner en Europe.

Au printemps 1651, les Iroquois multiplient les attaques violentes et les habitants de Ville-Marie croient leur fin arrivée. Maisonneuve envoi tous les habitants se réfugier dans le fort. Peu à peu sa décision est prise pour cesser ce carnage. Mais, voici que Jeanne MANCE intervint et met à la disposition de MAISONNEUVE 22.000 # données par la bienfaitrice inconnue, pour lever une recrue de soldats ouvriers.

En 1652, la colonie est tellement réduite, qu'il retourne en France pour recruter 100 volontaires. Son séjour en Europe dura 2 ans.

Mais tout d'abord, M. de MAISONNEUVE, avec une finesse diplomatique voulu plaider la cause de Montréal auprès de la bienfaitrice, Mme Claude BULLION, dont Melle MANCE lui avait donné le nom, il avait longuement parlé de la détresse de Ville-Marie. La riche Grande dame fut certes impressionnée et, peu de temps après il reçut des mains du président Guillaume de LAMOIGNON, une somme de 20.000 #, qu'une personne de qualité offrait à M. de MAISONNEUVE, pour activer le recrutement des colons-soldats de Ville-Marie.

Au printemps de 1653, 154 hommes engagés, 120 montèrent le 20 juin 1653 à St Nazaire, sur le navire Saint Nicolas. Après une pénible traversée, 100 colons à peine guéris des fièvres de la contagion entraient en rade de Québec et allaient sauver la Nouvelle France. Avec la recrue de 1653 arrivait la future institutrice, Marguerite BOURGEOYS, fruit de notre Champagne.

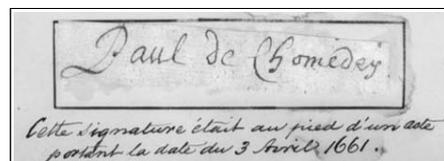
Les Iroquois signaient la paix en 1655.

En 1653, les Iroquois avaient repris leurs sanglantes embuscades et M. de MAISONNEUVE créa le 27 janvier 1663 la milice de la Sainte Famille constituée de 139 colons.

En septembre 1665, M. de MAISONNEUVE reçut l'ordre de retourner en France pour un congé indéfini, après 24 années de service héroïques, il quitte Montréal.

Il s'installe à Paris. Marguerite BOURGEOYS lui rend visite en 1671.

Il meurt le 9 septembre 1676. Ses funérailles auront lieu le 10 septembre 1676, en présence de son ami Philippe de TURMENYS et de son serviteur, Louis FIN, qui seront à son chevet.



Cette signature était au pied d'un acte portant la date du 3 avril 1661 - Elle accompagne la gravure FG, 00111 - Collection Adine-Baby-Thomson/P0059FG111-1.

Source : www.archiv.umontréal.ca/Galerie/Groupe/Maisonneuve.htm

**Paul de Chomedey Sieur de Maisonneuve,
et sa famille**

L'année 2012 est celle de l'anniversaire de la naissance de Paul à Neuville sur Vanne, il y a 400 ans.

Il nous semble intéressant de fêter cet anniversaire en découvrant la famille de CHOMEDEY et quelques familles alliées.

Voici donc la généalogie de Paul de Chomedey qui fonda en 1642, la ville qui allait devenir la première ville francophone d'Amérique, Montréal.

La descendance CHOMEDEY

Génération I

Jean de CHOMEDEY, seigneur de Germenoy, près de Melun.

- avocat en parlement, o Autun, † avant 1567

x **Marie AYMERY**, fa de Jean, avocat général au parlement de Paris, et de **Jeanne BOUCHER d'ORSAY**.

D'où 12 enfants dont seuls 6 sont connus :

1 - **Jean**, chevalier, seigneur de Germenoy, dit « frère aîné »

2 - **Louis**, escuyer, seigneur de Germenoy,

x par CM du 27.08.1567 passé à Dannemarie en Montois, 77, avec **Gillette PINOT** fa de Jean, escuyer, seigneur de Changy, et d'**Antoinette BUGNOT**.

3 - **Jérôme**, qui suit.

4 - **Marguerite**

x **Jean ALLEAUME** avocat et conseiller au Parlement de Paris.

5 - **Antoinette** religieuse.

6 - **Marie**

x **Nicolas SEGUIER** sans doute de la famille du chancelier de France.

7 à 12 - prénoms inconnus, morts jeunes ?

Génération II

Jérôme de CHOMEDEY (ou Hiérosme),

Avocat au Parlement de Paris et Echevin de la capitale.

x 15..06.1560 avec **Marie TANNEGUY**, sa cousine, fa de Denis avocat au parlement.

D'où 8 enfants dont 4 seulement vivant en 1591.

1 - **Marie** o 14.04.1562

2 - **Geneviève** o 2.05.1567, † avant 1651.

3 - **Louis** o 26.07.1570

4 - **Nicolas** 23.07.1575

Dont le destin est inconnu.

Génération III

Louis de CHOMEDEY

Escuyer, seigneur de Germenoy en Brie, Chavannes, Charons, Bondepartie, Neuville sur Vanne en partie et Maisonneuve.

o 1570 † avant 1651

x 1° **Marguerite BASTELART** fa d'Augustin, exempt des

gardes d'Henri II, seigneur d'Egrefin.

Sans postérité connue.

x 2° 11.09.1607 **Marie THOMELIN** † avant 1651, fa de **Jean** († avant 1620), trésorier général des Finances en Champagne et **d'Ambroise d'AUQUOY**

d'où au moins 4 enfants :

1 - **Paul de CHOMEDEY** b le 15 février 1612 à Neuville sur Vanne.

2 - **Odard** b le 29.12.1614 à Neuville † après 1630 - sans postérité

3 - **Louise (sœur Ste Marie)** religieuse de la congrégation Notre Dame à Troyes.

Contrat de future profession le 5.05.1634.

4 - **Jacqueline** b le 3.06.1618 à Neuville sur Vanne.

Assassinée par son cousin, inhumée à Neuville

x le 18.05.1638 avec **François BOUVOT**, seigneur de Chevilly, mort lui aussi assassiné par le cousin de sa femme le 16.04.1651.

d'où postérité.

Génération IV

Paul de CHOMEDEY seigneur de Maisonneuve, o le 15.02.1612 à Neuville, † le 9.09.1676 à Paris.

Sans alliance et s.p. connue.

-Officier puis gouverneur de Montréal en Nouvelle France.

Famille BOUVOT

La sœur de Paul de CHOMEDEY, après le départ de son frère pour le Canada, devint dame de Neuville sur Vanne en son lieu et place. Nous l'avons vu, elle avait épousé en 1638 François BOUVOT.

I - Jean BOUVOT - sieur de Chevilly, conseiller du Roi, receveur général des finances de la généralité d'Amiens.

x **Anne CHAREAU**, d'où, au moins, un fils.

II - François BOUVOT,

sieur de Chevilly, † assassiné par **Guillaume ROUXEL de MEDAVY** le 16.04.1651. Inhumé à Neuville sur Vanne.

x 18.05.1638 avec **Jacqueline de CHOMEDEY** b 3.06.1618 - assassinée par le même Guillaume de ROUXEL, son cousin. - Inhumée à Neuville le 29.08.1655.

d'où au moins 5 enfants :

I - Anne x à **François BOURLON (ou de BOURELON)** escuyer ordinaire du roi, † avant 1701. Postérité inconnue.

2 - Marie dame de Bondepartie,

x avec **Bernard de BARAILLON** († avant 1699), par CM 17.06.1658 à Troyes -

Maître d'hôtel du roi - fs d'**Antoine**, conseiller du roi, intendant du duc d'Epéron, et **Catherine NIVELLE**, d'origine troyenne (remariée à **Louis de La Ferté** conseiller du roi et procureur au bailliage de Troyes).

3 - Elisabeth b 21.04.1641 à Neuville, † avant 1656

4 - Elisabeth b 24.01.1647 à Neuville, † avant 1656

5-Charlotte Hélène dame de Neuville (1664), y b 1.10.1648 - religieuse depuis le 3.08.1665 au couvent St

Dominique de Montargis.

Famille d'AUQUOY

Cette famille d'AUQUOY, ou d'AUCOY, possède une partie des terres de Neuville sur Vanne (les 4/5^{ème}) et de Bondepartie. Son alliance avec les CHOMEDEY est connue depuis longtemps, surtout depuis la fin tragique de la nièce de Paul de CHOMEDEY et de son mari. Cette famille semble originaire de l'Orléannais.

I – N. d'AUQUOY

x *Françoise de HAMELLES*, d'où au moins deux enfants.

I – Jacques

2 – **Christophe**, seigneur de Vennecey – Loiret.

II – Jacques d'AUQUOY seigneur de Faye aux Loges - † avant 1533.

x *Perrette de COURCELLES* dame de Neuville sur Vanne. - † dès 1533

d'où un fils unique.

III – Jean d'AUQUOY Seigneur de Neuville sur Vanne, Secheville, Bourotte, Maisons Jeannet, Faye aux Loges, Bondepartie. - † avant 1572.

x *Marie de LA BORDE* fa de Robert, seigneur de la Barberotière au Maine, et de Nicole De LOMERY,

d'où au moins deux enfants :

1 – Jacques D'AUQUOY

2 – **Ambroise**, dame de Neuville pour 1/5^{ème} et de Bondepartie..

x 5.02.1572 à Neuville à **Jean THOMELIN**, trésorier général des finances en Champagne, (d'où **Marie qui épousa Louis de CHOMEDEY**)

IV – Jacques d'AUQUOY seigneur de Neuville sur Vanne, Faye aux Loges (vendue en 1580), Bondepartie. - † 26.05.1623 à Neuville

x 1572 **Edmonde THOMELIN**, sœur de Jean, † 15.05.1612 d'où au moins 5 enfants

1 – **Gaspard**, sieur de Neuville pour les 1/5^{ème} – Vivant en 1629.

2 - **Claude**, seigneur de Neuville en partie – parrain à Neuville en 1609 et 1614.

x **Edmée de RUSTICIS** d'où :

21 – Juvenel

22 - Gaspard

23 - Charles – destinées inconnues.

3 – Abraham

4 – **Marie**, dame de Neuville pour 1/5^{ème} – destinée inconnue.

x 1627 à **Emmanuel de FARG**, sieur de Champagne – capitaine et gouverneur du Port de Cordain (Ain) sur le Rhône. – sans postérité.

5 – **Jean**, seigneur de Neuville sur Vanne pour 1/5^{ème} – destinée inconnue

6 – **Eloi**, parrain à Neuville en 1627 et 1630.

V – Abraham d'AUQUOY, seigneur de Neuville sur Vanne pour 1/5^{ème},

x par CM du 25.10.1625 à **Marie de BERRUYER** † avant 1663 – d'où au moins 4 enfants :

1 – Marie – marraine à Neuville en 1627

2 – Charlotte marraine en 1642 et 1643 † y 4.05.1656.

3 – Gabrielle dame de Neuville pour 1/5^{ème}, x 21.09.1649 à Guillaume ROUXEL, seigneur de Deffant et de Médavy.

Séparé de biens et de corps de son mari en 1664, elle est dite dame de Neuville pour les 4/5^{ème} et vend ses terres.

4 – Anne, marraine à Neuville en 1647 et 1653.

Et ici semble s'éteindre la famille d'AUQUOY.

NOTES et SOURCES :

Bibliothèque municipale de Troyes Ms 3321 ; Tome K des fonds JUIGNÉ de la Bibliothèque de Dijon ; fichier LECLERC aux Archives départementales de l'Aube ; dossiers bleus, vol 12 de la Bibliothèque Nationale.

Arch. Aube 2^E7/170.

Généal. LEYMARIE à Ottawa.

Registres paroissiaux de Neuville /Vanne.

Arch. Aube E10/933.

A la mort de Marie BOUVOT, la terre de Neuville passera à sa cousine germaine Marie AUBERT de VILLESERIN épouse de Claude de FOUCAULT conseiller au Parlement de Paris.

Les AUBERT, famille parisienne, a donné Louis-Anne AUBERT de VILLESERIN évêque de Senez de 1671 à 1695, chev. De l'O. de St Michel et filleul de Louis XIV († 7.02.1695).

B.N. cabinet d'Hozier, 19.

Arch. Aube, fichier Chandon.

La généal. de la famille BERULLES, de Caumartin, indique vers 1550 une Marie de BERULLES épouse d'un certain Jean d'AUQUOY ?

L'identité de Guillaume ROUXEL de MEDAVY n'est pas établie. « Homme perdu et sans conscience nous dit CHEVRE de CHAR-MOTTE (B.M. Troyes, ms 3321, p379 ; ms 2254 fos 140-141.)

Après l'assassinat du mari de sa cousine Jacqueline de CHOMEDEY, et puis de cette dernière en 1655, il quitta la région pour une destination inconnue. Des recherches récentes nous font penser, sans rien prouver, qu'il s'établit en Franche-Comté, alors hors du royaume. Il semble être revenu épisodiquement sur ses terres champenoises, car le gendre du couple BOUVOT-CHOMEDEY, Bernard de BARAILLON, demande à l'évêque de Troyes le droit de faire porter des armes par ses gens dans l'église de Neuville au moment des offices. L'évêque répondra de façon positive à cette requête (Arch. Aube G40F°64v°).

Guillaume ROUXEL fut condamné à être roué vif, mais ne le fut jamais, car enfui. Son beau-père Abraham d'AUQUOY fut interné pendant plusieurs semaines dans les prisons de Troyes, puis relâché.

Il appartenait probablement à la célèbre famille des ROUXEL de MEDAVY de Normandie, qui ont fourni à l'époque d'abord de Senez en 1651, puis d'Autun en 1664, de Langres en 1670 et enfin de Rouen en 1671. Cet évêque deviendra conseiller d'Etat.

Le prélat et son frère maréchal avaient un jeune frère Guillaume, sieur de la Mothe Médavy (°1606, † Montargis 1652), chev. Malte, Maître de camp des armées du roi chambellan du duc d'Orléans.

L'oncle de ces trois frères avait été lui aussi chevalier de l'ordre de Malte, ambassadeur de son ordre en France, puis bailli de Morée en 1642 et enfin grd prieur d'Aquitaine de 1644 à 1647.



Brèves du temps passé

Suite n° 60

27 février 1720 – Arrêt du Conseil qui défend à toutes personnes d'avoir plus de 500 livres en argent chez elles. On est tenu de porter l'excédant à la Monnaie, ou à l'échanger contre des billets de la Banque de Law. Une faveur inouïe s'attache d'abord à ces valeurs, fixées à 5% au dessus du taux de l'argent. A Troyes, l'autorité est obligée de mettre des gardes devant la Monnaie, pour prévenir les désordres causés par l'affluence des gens qui viennent échanger leur argent contre des billets.

24 juin 1720 – Nicolas Henrion, né à Troyes, le 6 décembre 1663, meurt professeur de syriaque au collège de France. Agrégé à la Faculté de droit dans l'Université de Paris, il avait commencé par être membre de la Congrégation de la doctrine chrétienne, dont son oncle était général. Après la mort de son parent, Nicolas Henrion abandonne la Congrégation, et se lance dans le monde, où il se fait surtout une réputation comme numismate.

1^{er} juillet 1720 – Une somme de cent livres est accordée aux Frères des Ecoles chrétiennes, par chaque année, et pour chacune des trois classes qu'ils tiennent.

17 août 1720 – Ordonnance de police du grand-maire de Troyes, qui fait défense aux mendiants d'entrer dans la cathédrale pour y mendier, sous peine de carcan et de prison s'il y échait. La même ordonnance défend aux manants de passer par l'église avec des paniers et d'autres fardeaux, sous peine de confiscation et d'amende ; aux enfants, de s'attrouper et de jouer sur la place et de jeter des pierres au-devant du portail. Cette dernière partie de l'ordonnance aurait bien besoin d'être remise en vigueur aujourd'hui ; mais on doit constater que, pour le surplus, les habitudes dispensent de toute prohibition de police.

10 octobre 1721 – Incendie considérable dans le couvent de Saint Loup. L'abbaye et les maisons voisines furent très endommagées. L'évêque Bénigne Bossuet montra un grand zèle dans cette circonstance.

5 novembre 1721 – Incendie à l'abbaye de Saint Loup.

4 novembre 1722 – Dom Paul Plouvié de Montzaret envoie un linge miraculeux, provenant de l'abbé de Rancé, à Mme d'Arrêt, abbesse de Notre Dame aux Nonnains, à Troyes.

27 décembre 1722 – Etablissement des *Sœurs Grises* à Troyes, sur la paroisse Saint Jean, en vertu d'une confirmation par l'évêque Bénigne Bossuet, de la fondation due à Catherine Perruchot, veuve de Nicolas Paillot, conseiller du Roi, premier élu en l'élection de Troyes.

6 décembre 1723 – M. de la Huproye, conseiller de ville, est député à Paris, à l'effet de faire les offres les moins onéreuses qu'il sera possible, au sujet de la réunion des officiers municipaux au Corps de ville.

29 novembre 1723 – Grands feux de joie, à Troyes, et réjouissances publiques, à l'occasion du sacre de Louis XV.

- Grandes réjouissances, à Troyes, pour la cessation de la peste de Marseille. On supprime la garde des portes, desti-

née à contrôler la santé des arrivants. Depuis trois ans, on faisait cette garde.

18 octobre 1724 – Le marquis d'Argenteuil est nommé gouverneur de Troyes.

30 octobre 1724 – Arrêt du Conseil qui tranche le différend élevé entre les concessionnaires du flottage de la Seine et les blanchisseurs de Troyes. L'arrêt décide que, pour ne pas entraver la blanchisserie, le flottage commencera en octobre et finira en mars.

26 novembre 1724 – Translation des filles du Bon Pasteur au couvent des filles de la Congrégation.

- Ouverture des classes du Bon Pasteur.

23 juin 1725 – Violent incendie à Lesmont, qui détruit quatre-vingts maisons.

30 juillet 1725 – Le bureau de l'hôpital de Nogent invite la religieuse placée à la tête du service, Mme Claire d'Orgeval, à se pourvoir, comme d'abus, contre une ordonnance de l'évêque Bénigne Bossuet, qui lui enjoignait de quitter le diocèse.

19 août 1725 – Passage, à Villenauxe, du roi Stanislas de Pologne, et de la reine de France, Marie Leczinska.

8 octobre 1725 – Le roi Stanislas de Pologne, beau-frère de Louis XV, traverse Troyes, en compagnie de sa femme, pour rejoindre le Roi à Chambord. Stanislas entre à cheval, à la tête du régiment de Noailles, et descend à l'évêché. La ville de Troyes lui fait une réception solennelle.

10 octobre 1725 – Départ de Troyes du roi Stanislas de Pologne et de sa suite.

18 octobre 1725 – Les arquebusiers, leur roi et leurs officiers, sont mis en demeure de payer vingt-huit ans de loyer, qui sont dus sur le pied de 50 livres par an, pour location de la place et du jardin de l'hôtel de l'Arquebuse.

4 novembre 1725 – Procession à Troyes, au son des trompettes, des violons et des tambours, de captifs rachetés, au nombre de 14, par les Trinitaires, dans les Etats barbaresques.

19 octobre 1726 (*date du jour incertaine*) – Phénomènes météorologiques qui jettent l'effroi dans la population. Le bruit de la fin du monde se répand, et la foule épouvantée remplit les églises. Le ciel était en feu, des lueurs électriques le sillonnaient, accompagnées de détonations.

24 avril 1727 – Un violent incendie éclate à Arcis sur Aube. Il réduit en cendres, en moins d'une heure et demie, deux cent vingt-huit maisons, une partie de l'église Saint Etienne et celle des Cordeliers. La ville de Troyes vient au secours des Arcisiens, et le seigneur d'Arcis, M. Grassin, contribue généreusement au rétablissement des maisons détruites. C'est à cette occasion que Piron, sur les sollicitations des habitants, dont M. Blin s'était fait l'interprète, composa ce

quatrain remarquable qu'on lit encore sur les murs de l'église :

**Une flamme cruelle a ravagé ces lieux,
Grassin les rétablit part sa munificence ;
Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.**

20 mai 1727 – Le dragon de bronze, connu sous le nom de *Chair Salée*, et que les moines de l'abbaye de Saint Loup portaient en procession pendant les Rogations, sort pour la dernière fois. A l'occasion d'un refus, fait par le curé de Saint Pantaléon, d'admettre la *Chair Salée* dans son église, il surgit une discussion à la suite de laquelle l'évêque Bénigne Bossuet défendit de sortir processionnellement ce symbole.

5 juin 1727 – Arrivée à Troyes des gardes du corps, en vue de la guerre.

2 décembre 1727 – Pendant la nuit, on enlève les cordes de la plupart des puits publics, et on les suspend aux portes des officiers municipaux. Il y eut grand effroi dans la ville à la suite de cette plaisanterie, qu'on considéra comme une préliminaire d'incendie.

16 mai 1728 – Vers huit heures et demie du soir, il tombe à Troyes, pendant un orage épouvantable, une grêle grosse comme des œufs de pigeon, ayant des formes arrondies et anguleuses. Il y eut des grêlons qui pesaient de six à sept livres. Les tuiles et les vitres des maisons tombaient en éclats. Il y eut pour 30 mille francs de dégâts à l'église Saint Jean, et la perte essayée, rien que par la ville de Troyes, sans compter la banlieue, dépassa 3 millions. Des pieds de vigne et de gros arbres furent brisés en morceaux. Trente deux villages furent littéralement ruinés. Les vignes de Montgueux, de Barberey, de Sainte Maure, de Vailly, de Creny et de Saint Parres, furent hachées.

17 mai 1728 – Dans plusieurs parties de la banlieue de Troyes, les amas de grêlons, accumulés par l'ouragan de la veille, s'élèvent à hauteur d'homme. Deux hommes sont trouvés tués par la chute de cette grêle monstrueuse.

17 janvier 1729 – Incendie considérable qui éclate chez un chandelier de la rue Notre Dame, près de l'église Saint Jean. Vingt maisons sont la proie des flammes.

- Un violent incendie se déclare dans la maison d'un fabricant chandelier de la rue de l'Epicierie, à Troyes, dans l'endroit où est le groupe de maisons formé par le café de la *Paix*, la chapellerie de M. Liégault, l'atelier de confiseur, l'horlogerie, l'imprimerie Cardon, etc. Toutes les constructions, au nombre de vingt, entre les quatre rues, sont anéanties. Le froid était si vif, que l'eau gelait au moment de l'employer. Cet incendie amena la reconstruction régulière et en pierre des bâtiments qui existent aujourd'hui.

3 mai 1730 – Un acte capitulaire du couvent de Notre Dame aux Nonnains accorde au maire et aux échevins le retranchement d'une partie du cimetière qui entourait l'église du couvent.

11 juin 1730 – Le duc de Noailles, seigneur de Nogent sur Seine, et l'évêque Bénigne Bossuet, offrent d'organiser un service complet à l'hôpital de Nogent, et d'y installer, à cette fin, des sœurs de la Charité appartenant à la congrégation de Nevers.

9 novembre 1730 – Mort de Le Bouthilier-Chavigny, évêque de Troyes, nommé archevêque de Sens. Il était neveu de François Le Bouthilier, son prédécesseur au siège de Troyes, et fils d'Armand-Léon Le Bouthilier, comte de Chavigny et seigneur de Pont sur Seine, et d'Elisabeth Bossuet.

10 avril 1731 – Incendie, à Troyes, dans la Grand-rue. Le feu éclate dans la maison d'un épicier ayant pour enseigne : *la Plume-Blanche*, près de la rue de la Chasse. Il dura plusieurs jours ; dix maisons furent brûlées. La femme de l'épicier périt dans les flammes.

15 septembre 1731 – Mort de Denis-François Le Bouthilier-Chavigny, 85^e évêque de Troyes, qui s'était retiré au couvent des Chartreux, après avoir abdicqué en faveur de son neveu.

15 novembre 1731 – François Le Bouthilier-Chavigny, évêque de Troyes, meurt à Paris, âgé de 90 ans. Cet évêque, peu favorable à l'esprit jésuitique, réprima plusieurs coutumes scandaleuses, mit ordre aux habitudes déréglées des Dominicains et des Cordeliers, réunit plusieurs synodes et publia plusieurs statuts. Il était petit-fils du surintendant Le Bouthilier, qui fit élever le beau château de Ponts sur Seine.

6 janvier 1732 – Incendie du prieuré des Bénédictines de Sainte Scholastique. Ce couvent, dont les ruines s'élèvent dans la prairie de Rosières, à quelque distance du château, fut réduit en cendres. L'église, seul reste encore debout de l'ancien établissement, faillit être anéantie. Il y avait alors trente-quatre religieuses dans la communauté.

4 juin 1732 – Une grêle épouvantable ravage les moissons dans tous les environs de Nogent sur Seine. Le bureau de l'Hôtel Dieu est obligé de faire des sacrifices pour soulager la misère qu'engendrent ces événements.

14 décembre 1732 – A la suite d'un froid rigoureux, qui n'avait cessé de sévir depuis le commencement du mois, les roues des moulins, au-dessus et au-dessous de Troyes, sont complètement arrêtées

12 mai 1733 – Arrêt du Conseil qui en confirme un autre de 1733. Il ordonne que le flottage du bois sur la Seine, contre lequel les blanchisseurs de Troyes avaient protesté comme étant très dommageable, ne pourra commencer qu'au mois d'octobre de chaque année, pour finir au 15 mars. L'idée du flottage était venue aux scieurs Du Verger, Canot et Varennes, adjudicataires de forêts en 1722. On plaïda longtemps et souvent, mais enfin le succès resta aux blanchisseurs troyens.

14 mai 1733 – Pose de la première pierre du corps principal de logis de l'Hôtel Dieu de Troyes, dont les anciens bâtiments tombaient en ruines. M. Louis de Mauroy, de Ville-moyenne, maire de Troyes, pose cette pierre.

*Tablettes Historiques de Troyes
Depuis les temps anciens jusqu'à l'année 1855
Par Amédée AUFAUVRE
Jean SUINAT A. 1399*



A PROPOS DE...

Petite histoire patrimoniale de la Distillerie de l'Est

Place St Pierre

Par Jean Louis Guillier A. 2555

Il est fort probable qu'il s'agisse d'une ancienne maison canoniale, dépendant du Chapitre de l'Eglise de Saint Pierre, à l'instar de l'Hôtel du Petit Louvre :

-en effet, il existe dans les sous-sols une pierre tombale d'un chanoine datée de 1458,

-d'autre part, il y a dans les sous-sols, un départ de souterrain qui devait relier cette maison à la Cathédrale,

-enfin, le cellier, constituant le 3^e corps de bâtiment de l'ensemble a été édifié au début du 13^e siècle, pour les besoins des Chanoines de la Cathédrale. Il leur servait à entreposer leur vin (signe prémonitoire de la destination de l'immeuble) et les céréales provenant soit des dîmes (redevance en nature collectée par l'église catholique sur les revenus agricoles) soit des cultures du Chapitre Saint Pierre.

La charpente de ce cellier présente la particularité de ressembler à la coque d'un navire retourné : c'est la plus vieille de France pour un édifice non religieux - c'est également le bâtiment civil le plus ancien de Troyes, qui a été construit en même temps que la Cathédrale.

Dans un tel contexte, il est bien délicat d'appréhender le départ de l'activité de distillerie. Il semblerait que ce soit en 1840, puisque la distillerie a été exploitée de 1840 à 1851 par Messieurs LAGNEAU (ou LAGOGUEY) et MENARD.

Toutefois, le 07.09.1801, Pierre César VIVIEN, à l'âge de 17 ans et 10 mois, habitait cet immeuble de la place Saint Pierre. Fils d'un marchand de bois, qui en était propriétaire, lorsqu'il épousa Jeanne Sophie HERARD alors âgée de 17 ans et 9 mois, fille de marchand qui habitait rue de la Bonneterie.

Au décès de Pierre César VIVIEN, le 24.10.1841 à son domicile, place Saint Pierre, son épouse, a d'abord été en indivision avec ses 3 enfants, à qui elle a racheté leur part le 16.04.1842.

Pendant cette époque, le fonds de commerce a été exploité de 1851 à 1853 par Messieurs LAGNEAU (ou LAGOGUEY)-MENARD-COYARD. Pierre LAGOGUEY, né à Coussegrey le 01.05.1794, marié le 13.10.1817 à Anne COLINET née le 02.01.1793 à Troyes, en était le propriétaire et exerçait donc la profession de marchand de vins ; Pierre LAGOGUEY avait été contraint d'hypothéquer l'immeuble à 3 reprises, hypothèques qui, d'ailleurs, ont été renouvelées le 24.12.1853. (la dernière hypothèque était au profit de sa belle famille.)

La famille COYARD a ses racines à Anglure (Marne) ; Auguste Alphonse COYARD, cordonnier, né le 30.10.1800 à Anglure, avait épousé Marie Antoinette LOUVET, née le 28.02.1799 à Saint Quentin le Verger (Marne), le 23.07.1823 à Anglure. Ils ont eu 3 enfants : Pierre Auguste décédé à 13 mois, Antoine Auguste, né le 05.02.1827

à Anglure, qui sera menuisier, et surtout Edme Victor, né le 25.04.1824 à Anglure, qui s'est marié le 20.10.1851 à Sézanne, à Adèle Alexandrine SASSOT, (née le 31.10.1825 à Sézanne).

C'est alors que le fonds de commerce a été entre les mains de Edme Victor COYARD et de Wilfrid Joseph BERTRAND de 1853 à 1859, date à laquelle la société a été liquidée.

En conséquence, le fonds a été repris par Edme Victor COYARD et son épouse Adèle Alexandrine SASSOT de 1859 à 1870.

La propriétaire, Jeanne Sophie HERARD, veuve VIVIEN, décéda à l'âge de 77 ans, le 27.05.1861, à la distillerie. Par acte de liquidation et partage du 24.12.1861, les 3 enfants VIVIEN en sont héritiers.

C'est alors que Edme Victor COYARD et son épouse, achetèrent la distillerie aux enfants VIVIEN, le 20.11.1862, au prix de 44 000 F dont 15 000 F comptant et le solde au 15.11.1865.

Les 3 enfants VIVIEN : Edme César VIVIEN qui habitait Vernon-Eure, après avoir épousé Jeanne Louise Rose LAMBERT le 25.06.1823 à Paris, Rémy Arsène VIVIEN, né le 15.10.1804 à Troyes, Juge au Tribunal Civil de la Seine, et Louise VIVIEN, née le 24.04.1809 à Troyes épouse le négociant Jean FAUDRILLON le 11.09.1826 à Troyes (alors qu'il était banquier, lors du recensement de 1841) qui habitent rue du Cloître Saint Etienne à Troyes.

Par testament du 15.03.1860, Edme Victor COYARD a institué son épouse en légataire universelle, à condition de payer une rente annuelle à ses parents COYARD/LOUVET de 1200 F.

Au décès d'Auguste Alphonse COYARD à Anglure le 9.05.1860, la rente a alors été réduite de moitié (soit 600 F).

Edme Victor COYARD décéda à la distillerie le 15.04.1869, laissant sa veuve (Adèle Alexandrine SASSOT) qui a reçu en toute propriété la distillerie.

Mais Adèle Alexandrine SASSOT décéda chez sa mère, le 13.12.1870 à Sézanne.

La distillerie a été attribuée en toute propriété à sa sœur, Alzine Zéphyrine SASSOT (née le 05.04.1822 à Sézanne), épouse de Jules BOUVIER, demeurant 15 rue de Médecis à PARIS.

Pendant cette période, le fonds de commerce de la Distillerie a été repris, de 1870 à 1882, par Armand Ernest MARNOT qui, dans un premier temps, s'associe à Nicolas PELISSONNIER (né le 30.03.1825 à Saint Seine l'Abbaye -21), au bénéfice d'un bail signé le 15.05.1870 pour 18 ans ; alors que Guy Denis Arthur MACE travaillait à la distillerie du temps de M. COYARD/SASSOT, chez qui il débuta comme commis, puis salarié-distillateur. Puis Mrs

MARNOT-MACE-PERROT, le 3.07.1877 s'associèrent en créant une société en nom collectif.

Armand Ernest MARNOT (né le 24.02.1843 à Laines aux Bois-Aube, sa mère était comptable) s'était marié le 24.1870 à Louise Marie JUDRIN.

Guy Denis Arthur MACE (né le 30.07.1842 à Montreuil - 93, son père était maréchal ferrant) s'était marié le 10.05.1870 à Isabelle CAMUSAT.

Alzine Zéphyrine SASSOT, veuve BOUVIER, décéda à Paris le 19.08.1880, et par testament du 1.01.1873 et de son codicille du 27.02.1880, elle lègue en toute propriété la distillerie à Auguste Joseph COYARD (fils du premier mariage d'Antoine Auguste COYARD, et neveu de Edme Victor COYARD, qui n'a pas eu d'enfant).

Antoine Auguste COYARD, né le 15.12.1857 à Anglure, était en 1880, sergent d'infanterie à CAYENNE.

Le 16.05.1881, Antoine Auguste COYARD mandate son père, Antoine Auguste COYARD (garde éclusier à Anglure), de vendre l'immeuble de la distillerie, par adjudication, chez Maître PIGNEROL, notaire à Troyes, assisté de Maître GUYOT d'Anglure, après l'avoir fait annoncer par des affiches apposées en différents endroits de la ville et par des insertions dans les journaux locaux, avec une mise à prix de 78 000 F. L'adjudication a été ajournée, car la mise à prix n'a pas été atteinte.

Mais, le lendemain, 17.05.1881, l'immeuble a été vendu à Louis GUILLIER (qui avait déjà acheté l'Hôtel du Petit Louvre, le 1.03.1864) pour 70 000 F, dont 12 000 F que Louis GUILLIER conservera par devers lui pour verser une rente de 600 F par an à Marie Antoinette LOUVET, veuve COYARD, qui décéda à Anglure le 12.09.1886.

Mais sur le prix de vente, M.COYARD a remis 21 000 F le 28.01.1882, par acte notarié, à Marie Elisabeth HUOT veuve de François Arsène RAMBOURG, décédé, à l'âge de 78 ans, au château de COURSAN EN OTHE le 24.08.1878, en tant qu'ancien sous-inspecteur des forêts ; décès qui a été déclaré par son fils Arsène Eugène âgé de 33 ans, ancien sous-préfet.

Le vendeur : Auguste Joseph COYARD, était décédé le 27.12.1884 à Anglure, mais surtout la bénéficiaire de la rente décédée le 12.09.1886, alors Louis GUILLIER versa la soulte, le 24.09.1886 à Antoine Auguste COYARD (père du vendeur) et aux 4 frères et sœurs consanguins du défunt vendeur.

Le 1.07.1882, la société MARNOT-MACE-PERROT a été dissoute (Simon Etienne PERROT, tonnelier, né le 28.12.1831, habitait 10 rue du Petit Cloître Saint Pierre - dorénavant rue Brissonnet)

C'est ainsi que la société en nom collectif MARNOT et MACE prit le relais, le 1.07.1882 jusqu'en 1901. Armand MARNOT est chargé de la comptabilité et des ventes ; Guy MACE, lui, prend en charge la fabrication, manipulation et ventes.

Le 5.07.1882, Louis GUILLIER, propriétaire, signa un nouveau bail, avec la société MARNOT et MACE qui prendra effet au 1.07.1888 pour 15 ans, c'est-à-dire jusqu'au 1.07.1903 (et qui fut ensuite prorogé jusqu'en 1921) et qui porte le loyer à 5500 F annuel ; il est mentionné dans ce bail que ladite société s'engage à continuer exclusivement le commerce de vins, eaux de vie et liqueurs, à effectuer toutes les réparations aux bâtiments, mais pourra sous-louer

une partie de l'immeuble, à condition que ce ne soit pas à des personnes exerçant la profession de maître d'hôtel, aubergiste ou restaurateur.

Armand Ernest MARNOT habitait la distillerie et Guy Denis Arthur MACÉ habitait 12 rue du Paon en 1882, alors qu'au recensement de la population de 1872, ce dernier habitait 2 rue Boucherat, et lors de celui de 1876, il habitait 9 rue vieille Rome.

Les statuts précisent que les coassociés s'interdisent l'immixtion de leur épouse, que M. MARNOT tiendra la comptabilité, la caisse et les ventes, que M. MACE s'occupera de la fabrication, de la distillation, de la manipulation, que le capital de 60 000 F augmentera tous les ans de tous les bénéficiaires, avec un maximum de 400 000 F.

Mais Armand Ernest MARNOT, après avoir été associé depuis 22 ans à Guy Denis Arthur MACE se retire des affaires le 1.07.1892, après avoir marié sa fille Marguerite, le 4.02.1899, à Léon Alexandre BEAU, industriel parisien, à qui il donna une forte dot, mais surtout après avoir perdu son fils Charles le 25.12.1891 à l'âge de 12 ans et avoir perdu sa fille Lucie le 10.05.1892 à l'âge de 20 ans.

Armand Ernest MARNOT restera dans la société jusqu'en 1901, et décéda le 22.10.1906 à Troyes, à son domicile 38 rue Saint Martin. Il a été Juge au Tribunal de Commerce. A son décès, la communauté MARNOT/JUDRIN possédait une maison à Coulmier le Sec-Côte d'Or, une à LENCLOS-VIREY SOUS BAR- Aube et une 31 Faubourg Saint Jacques à Troyes.

De 1901 à 1905, la distillerie a été sous l'unique responsabilité de Guy Denis Arthur MACE (aidé de son fils Georges) jusqu'à son décès, le 9.11.1905, à son domicile : 4 rue de la Montée Saint Pierre à Troyes (immeuble face à la distillerie et à côté de l'Hôtel du Petit Louvre). Son décès a été déclaré par Armand Ernest MARNOT (son ancien associé qui était sorti de la société) et par son comptable Louis Camille BARROIS qui habitait la distillerie. Il a eu 13 enfants, et a été Juge au Tribunal de Commerce, et a toujours été d'une présentation impeccable.

Le 28.06.1906, la société en commandite simple : les fils de A. MACÉ et Cie fut créée (entre Georges et Maurice) et assura la poursuite de l'activité jusqu'en 1916.

Louis GUILLIER, propriétaire, veuf, décéda le 11.01.1908, à son domicile, 19 rue Charles Delaunay à TROYES ; par acte de liquidation et de partage, du 7.06.1908, ce sont ses 2 enfants, son fils Louis Victor GUILLIER, né à Troyes le 28.08.1869 (propriétaire-aubergiste de l'Hôtel du Petit Louvre) et sa fille Emelie Louise GUILLIER, épouse BOURIER, née à Troyes le 24.02.1863, qui héritent, en indivision de l'immeuble, évalué à 36 000 F.

De 1916 à 1923, la distillerie était dirigée par Georges MACE, né le 12.11.1873, fils de Guy Denis Arthur MACE. Il a eu 3 filles, mais pas de garçon.

Par acte du 27.08.1923, le fonds a été racheté par Mrs RILLIOT et RAYNAUD qui l'exploitèrent jusqu'en 1925. (M.RILLIOT était commerçant en fruits et légumes, et M. RAYNAUD était fils de négociant en vins, rue Charles Gros à Troyes)

Car, le fonds de commerce de la distillerie fut vendu par adjudication (suite au dépôt de bilan) par Commissaire pri-

seur, le 26.11.1925 à Lucien HOUBIN, de Sainte Savine, pour 80 000 F.

Puis le 9.01.1928, une société à responsabilité limitée fut créée entre Mrs HOUBIN et RILLIOT, jusqu'à la mort de Mr RILLIOT en 1933.

Alors en juin 1933 jusqu'en 1950, le fonds de la distillerie a été exploité par Mrs HOUBIN et FORMONT, pour un loyer de 8500 F annuel.

Emélie Louise GUILLIER, veuve BOURIER, décéda à son domicile, 5 rue Gérard Millot, le 24.11.1936, Louis Victor GUILLIER devint seul propriétaire.

Louis Victor GUILLIER, décéda le 16.02.1942 à Troyes ; par acte de liquidation et de partage du 12.08.1942, c'est son fils Louis Paul GUILLIER qui en hérita, l'immeuble a été évalué à 215 000 F.

Et par un acte du 15.06.1950, reçu chez Maître HUEZ, Louis Paul GUILLIER, propriétaire, a vendu l'immeuble à la SARL DISTILLERIE DE L'EST HOUBIN et FORMONT, dont Jean Camille Eugène FORMONT est le seul gérant.

Très vite, la famille FORMONT devint seul propriétaire et exploitant de la Distillerie de l'Est, ce qui est le cas encore aujourd'hui.

La Distillerie de l'Est est particulièrement connue pour sa fabrication réputée de la Prunelle de Troyes, en utilisant encore l'alambic acquis en 1856.



Mariage d'un Nogentais à Fontaine Fourches – 77

Ce jour'hui 7 février 1713 vû le certificat de Mr L'Eprevier curé de Nogent sur Seine, qui a fait publier trois fois les bans de mariage entre honorable homme Simon Pierre de Roussel premier Echevin dud. Nogent fils de deffunet honorable hommeet damoiselle Barbe Guenard ses père et mère de la paroisse dud. Nogent d'une part et honnête fille damoiselle Marguerite Cransson fille de deffunet honorable homme Etienne Cransson provost de Fontaine et Courceaux et d'honnête damoiselle Marie Hermier ses père et mère de la paroisse de Fontaine Fourche d'autre part vû aussi la dispense de la publication des deux autres bans insinuez par le riche en datte du et ne s'étant trouvé aucun empement je les ai mariez a la requisition de monseigneur le curé de Fontaine en présence de leurs parans et amis soussignés ne scavoir signer.

Dominique LANGUILLAT A. 1948

Source : A.D. Seine et Marne - Fontaine-Fourches 77 cote 1713 -02

RÉUNIONS MENSUELLES
Maison des Associations
63 avenue Pasteur 10000 TROYES
Salle 101 / 1er étage

12 mai 2012
8 septembre 2012

5 mai Rencontre Yonne-Aube
6 juin 2012

En prévision Sortir au Moulin de Dosez

Votre attention !

La rubrique des Questions-réponses ne se nourrit qu'à l'aide de votre courrier mais aussi des recherches des bénévoles et de leur dévouement.

N'hésitez pas à l'alimenter mais pensez aussi qu'il n'est pas toujours facile de trouver ce qui vous a posé une énigme.

Soyez donc indulgents et si vous trouvez par vous-mêmes des réponses, n'oubliez pas de nous les faire connaître, elles peuvent aider les autres.

Merci.

A PROPOS DE...



Le linceul de "Turin" Lirey - Aube

par Gilles Durand - A. 2684

Le village de **Lirey**, célèbre durant le moyen-âge, est aujourd'hui presque oublié. Aucune indication touristique signale son passé glorieux à l'intention des visiteurs du département de l'Aube. La majorité des Auboisiens l'ignore, pourtant, le Saint Suaire qui a séjourné à **Lirey**, est une pièce de la chrétienté que l'on ne peut ignorer.

Le Moyen-Age : Le Saint Suaire à Lirey (1)

Entre son arrivée en France vers **1206** et son arrivée à Lirey en **1353**, le Suaire a certainement été caché dans un coffret dans le château de Ray-sur-Saône. *Le château avait autrefois huit tours, il en reste actuellement deux. Le Saint Suaire était plié de telle façon que la face du Christ apparaisse sur le dessus.*

- En **1353**, Geoffroy de Charny obtient du roi, Jean-le-Bon une rente pour fonder l'église collégiale de **Lirey**.

- En **1356**, la collégiale de **Lirey** est achevée. Cette fondation est approuvée par le Pape Innocent VI (**1354**) et par l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers (**1356**). En revanche, il n'est pas question alors de la Sainte Relique, preuve que la collégiale n'a pas été fondée à la seule fin de l'abriter.



Photo collection Gilles Durand

- Vers **1356** sont effectuées les premières expositions connues du Suaire dans toute sa longueur par les chanoines de **Lirey** et sur l'incitation de Jeanne de Vergy, veuve de Geoffroy de Charny, tué par les Anglais à la bataille de Poitiers. Les foules se rendent en grand nombre à **Lirey** en pèlerinage.

- L'évêque Henri de Poitiers qui n'avait pas été consulté pour qu'aient lieu les expositions décide de procé-

der à une enquête (**1357**) qui aboutit à la soi-disant confession d'un peintre qui aurait confectionné le Suaire. Dès lors l'évêque de Troyes en interdit l'ostension.

- Ce n'est qu'en **1389**, que Geoffroy II de Charny obtient à nouveau l'autorisation officielle d'exposer le Suaire. Le pape Clément VII étant l'un de ses proches parents.

- Des expositions du Suaire reprennent, ce qui provoque la colère de Pierre d'Arcy, évêque de Troyes, qui n'a pas été consulté.

- L'évêque en appelle au Pape qui se prononce en faveur des ostensions et demande à l'évêque "un silence perpétuel".

- Pierre d'Arcis intervient à nouveau auprès du Pape en mettant en avant les affirmations de son prédécesseur Henri de Troyes, selon lequel la relique serait de nature frauduleuse.

- En **1390**, le Pape Clément VII publie une nouvelle Bulle où il demande instamment à Pierre d'Arcis de se taire sous peine d'excommunication et envoie une lettre à Geoffroy de Charny pour préciser que le Suaire devait être présenté comme "reproduction" du Suaire.

*Les Archives Départementales de l'Aube ont permis à la commune de **Lirey** de retrouver la Bulle du Pape Clément VII du 6 janvier 1390.*

" Enfin celui qui fera l'ostension devra avertir le peuple au moment de la plus forte affluence et dire à haute et intelligible voix, toute fraude cessant, que la dite figure n'est pas le vrai linceul de notre Seigneur, mais qu'elle n'est qu'une peinture ou un tableau du linceul qu'on dit avoir été celui du même Seigneur Jésus Christ. "

- En **1418**, le Suaire quitte Lirey pour devenir plus tard le Saint Suaire de Turin.

*Les bandes de brigands traversant le royaume font craindre pour le Suaire. Le Chanoine de **Lirey** le remet à Humbert de Villersexet pour qu'il le mette en sécurité. Il est déposé alors au château de Montfort, près de Montbart. Par la suite il sera déposé à Saint Hippolyte-sur-Doubs siège des Comtes de la Roche dans la Chapelle des Buesarts*

- Le 8 mai **1443**, les Chanoines de **Lirey** exigent de Marguerite de Charny la restitution du Suaire. Le 18 juillet

1447, le tribunal de Besançon donne raison à Marguerite de Charny pour qu'elle le conserve. Dès lors, le suaire sera exposé à Liège (Belgique) en 1440 puis à Gernolles près de Mâcon le 13 avril 1452.

- Le 30 mai 1459, Marguerite de Charny avait été menacée d'excommunication si elle ne restituait pas le suaire, mais son demi-frère négocie une compensation avec les Chanoines de Lirey pour la perte du Suaire. L'excommunication est levée, et le 8 février 1464, le Duc Louis de Savoie attribue une somme de 50 francs en or aux Chanoines de Lirey en guise de dédommagement pour la perte du Saint-Suaire.

- Le 11 juin 1502, le Suaire est déposé dans la Chapelle du château de Chambéry.

- En 1506, le Pape Jules II institue la fête du Suaire et la fixe au 4 mai. Chambéry devient la résidence permanente du Suaire.

- Le 15 juin 1516, François Ier vient le vénérer à Chambéry après la victoire de Marignan. Le 4 décembre 1532, un incendie se déclare dans la chapelle où il est conservé. Le linge est sauvé mais brûlé par de l'argent fondu provenant de la châsse où il était conservé. Les Clarisses réparent les endroits les plus endommagés par des pièces triangulaires visibles encore de nos jours et cousent sur l'arrière une pièce d'appui en toile de Hollande afin de le consolider.

- En 1578, le Duc Emmanuel-Philibert de Savoie soucieux de faire de Turin sa capitale développe un plan astucieux. Afin de rendre la route moins longue à Saint Charles Borroncé venu à pied de Milan pour vénérer le Suaire, le Duc de Savoie le transporte à Turin, ville qu'il ne quittera plus dès lors.

La Chapelle : La collégiale a été érigée en 1353, par Geoffroy de Charny, reconstruite en 1526 et démolie à la Révolution Française. Elle a été à nouveau reconstruite en 1897, ce qui est sa forme actuelle.

Le pigeonnier et deux retables sont tout ce qui reste de la collégiale de Geoffroy de Charny. La partie supérieure du pigeonnier a été reconstruite sous la Révolution Française.

Les deux retables, chefs d'œuvres de la statuaire champenoise se trouvent, l'un au Prince Albert Muséum de Londres et l'autre à Crésantignes, petit village à 5 km de Lirey.

Lirey se trouve sur la RD88 à 3 km de Villery RN77.

La chapelle est ordinairement fermée. La clef est disponible au NR 2 de la rue du Carouge à Lirey.

(1) : site mairie.lirey.pagesperso-orange.fr



Photo collection Gilles DURAND



Compte rendu des derniers Conseils d'Administration 2011

Par Colette Thommelin-Prompt - Secrétaire bénévole A. 1543

Dématérialisation et mise en ligne de l'Etat civil de la ville de Troyes :

- Certaines paroisses ne sont accessibles que par le C.G. Aube. Pour les membres de l'association qui désireraient faire de l'indexation, il est préférable de commencer par relevés les actes et de nous les remettre. Ceci pour faire grandir la base de données accessible aux membres. Ne pas le faire directement sur le site internet des Archives Départementales.

Point sur les adhérents ayant renouvelés leur cotisation 2011 :

- 565 membres au 1^{er} décembre 2011, dont :
- 450 à cotisation 29 € et 97 à 7 €.
- 15 échanges avec d'autres Centres et 11 bulletins pour envois administratifs.

Embauche d'un travailleur handicapé :

Fin novembre 2011, nous avons eu, pendant 20 heures, en stage de réinsertion, une personne à la recherche d'un nouvel emploi. Stage demandé par l'A.D.A.P.T. A la fin de cette période, il a été fait un bilan et il nous a été donné des informations concernant l'embauche d'un travailleur handicapé.

Les propositions ont été retenues par notre association et nous avons donc décidé de nous investir dans ce projet.

Projet mis à exécution le 30 décembre 2011, et cela pour un an. CDD de 20 heures.



Les gentils Aubeois

Par Roger Lequin A. 2456

Les communes, le vocable de l'église et les divers noms des habitants avant la Révolution

Abbaye sous Plancy - St Martin - Plancéens
Ailleville - St Martin - Aillevillois
Aix en Othe - de la Nativité Notre Dame - Cales Grasses--Aixois
Amance - St Martin - Quoues Jaunes--Cruches-Amançois
Arcis sur Aube - St Etienne - Arcisiens--Arcisais
Arconville - St Martin - Arconvillois
Argançon - St Pierre es Liens - Sorciers
Arrelles - St Pierre es Liens - Sorciers--Arrellois
Arrembécourt - St Etienne - Arrembécourtois
Arrentières - St Jacques le Majeur - Cale de Boiche ou Boege)--Canivans
Arsonval - St Martin - Arsonvallois
Assenay - pas d'Eglise - Asnacussiens
Assencières - St Pierre - Assenciérois
Aubeterre - de la Purification de la Vierge - Aubeterrois--Aubeterriens
Aubigny - St Fiacre - Aubignats--Albignais
Aulnay - St Rémy - Bourbas--Aulnaysiens
Auxon - St Loup - Aussonnais--Auxonnais--Alsoniens
Auzon les Marais - St Martin - pas de gentilé--devenu Val d'Auzon depuis 1972
Avant les Marcilly de l'Assomption - Avants
Avant les Ramerupt - St Denis - Aventins
Avirey Lingey - St Phal - Mangeurs d'Ane--Voiroloups--Avirey Lingeois
Avon la Pèze - St Pierre aux Liens -Larrons--Avonnais
Avreuil - de l'Assomption - Bacos--Bacoillas--Bourlas
Bagneux la Fosse - St Valentin - Mangeux d'Ane - Mangeux d'Boeu--Tapés - Bagnolais
Bailly le Franc - de l'Exaltation de la Sainte Croix - Baillyfranchiens
Balignicourt - St Pierre et St Paul - Balignicourats
Balnot la Grange - de la Nativité Notre Dame - Balnotiers
Balnot sur Laignes - St Savinien - Balnotiers
Bar sur Aube - St Pierre---St Maclou - Chiens--Loups--Baralbois--Baralbins --Barsurauboises
Bar sur Seine - St Etienne - Cocus--Barséquanaise--Barrois--Barséquanaise
Barbery St Sulpice - St Sulpice - Bêtes--Barberotins
Barbuise - St Pierre es Liens - Barbisiens
Baroville - St Etienne - Anes--Barovillars--Barillons--Barvillats--Barouillards--Baralbains--Barovillois
Bayel - St Martin - Bœufs--Bayellois--Bayellais
Beauvoir sur Sarce - Notre Dame de L'Assomption - Talibautiers
Belleville - Ste Madeleine -rattaché à Prunay -Belleville en 1840

Bercenay en Othe - St Antoine - Daguenaie--Dagnelles
Bercenay le Hayer - de la Nativité Notre Dame - Bercenayons
Bergères - St Etienne - Bahuts
Bernon - St Winebaud - Outis--Bernonnais
Bertignolles - St Etienne - Gondolles--Bertignolais
Bérulle - de la Nativité de la Vierge - Bérullois--Ciantiers--Scéantais
Béssy - St Michel - Bestiaux--Béssitiaux
Bétignicourt - St Ferréol - Babeurres--Babeuriers

Beurey - St Antoche -Beurillions
Blaincourt sur Aube - St Loup de Troyes -Blaincourats--Blaincourtois
Blignicourt - St Barthélemy - Blignicourois
Bligny - St Symphorien - Ebrognais--Blinois
Bordes Aumont (les) - pas d'Eglise - Bordemontais
Bossancourt - de l'Assomption - Coffinais--Bossancourtois
Bouilly - St Laurent - Anes--Bouillérons--Bouillérans
Bouloges - St Pierre et St Paul - Boulogeois
Bouranton - St Pierre aux Liens - Acofos--Acoutis - Bourantonniens--Bourantonais
Bourdenay - St Privat - pas de gentilé
Bourguignons - St Vallier - Bacheliers--Berguignons
Bouy Luxembourg St Loup de Troyes - Bouytiers
Bouy sur Orvin - St Aventin - Bouytains
Bragelone Beauvoir - St Pierre aux Liens - Doubet
Brantigny - de l'Assomption - Pinois
Braux - St Martin - Gurlus--Brauxois
Bréviandes - St Vincent de Paul - Breviandois
Brévonnes - St Clément - Chipois--Brévonnois
Briel sur Barse - St Maurice - Briellois
Brienne la Vieille - St Pierre aux Liens - Briennois
Brienne le Château - St Pierre - Caurasses--Briennois--Briennaux
Brillecourt - St Pierre aux Liens - Brillats--Brillecuriens--Brillecourtois
Bucey en Othe - St Jacques le Majeur - Bucetons
Buchères - de l'Assomption - Bucherois--Bucherons
Buxeuil - St Loup de Troyes - Loups
Buxières sur Arce - St Martin - Metteurs d'feu-Beureillons
Celles sur Ource - Ste Madeleine - Cellois
Chacenay - St Nicolas - Sorciers--Enveloppes
Chaise (la) - St Berchaire - pas de gentilé
Chalette sur Voire - de l'Assomption - Gueurletes-Gueriètois--Gueurletes--Chalettois
Chamoy - de l'Immaculée Conception - Chamoistins-

Chamoisiens
Champ sur Barse - pas d'Eglise - Champauroy
Champfeury -St Loup de Sens - Champfleuriors-Campofloriciens--Chamfleuriots
Champignol lez Mondeville - St Laurent -Champignolais
Champigny sur Aube - de l'Assomption - Champignons
Channes - de la Nativité Notre Dame - Caniers--Canniers--Channois
Chaource - St Jean Baptiste - Ours--Chaourçois
Chapelle St Luc(La) -St Luc et du Sacré Cœur - Voleurs--Chapelas--Chapelars--Chapelains
Chapelle Vallon - St Pierre aux Liens - Chaplas--Chapelats
Chappes - St Loup de Troyes - Loups--Chappois
Charmont sous Barbuise - St Symphorien - Embroués--Charmontais--Charmontois
Charmoy - St Nicolas - Charmoysiens
Charny le Bachot - St Etienne - Charniçois
Chaserey - St Edme - pas de gentilé
Chassericourt - St Gengould - Chassericourtois
Châtres - St Rémy - Chatreux--Chatriste
Chauchigny - Notre Dame de la Nativité - Chauchignats
Chaudrey - St Léger - Chaudronias--Chaudronniers--Chaurognats - Caldériens--Calvériens
Chauffour les Bailly - de l'Assomption et St Marcel - Chauffourois
Chaumésnil - St Louvent - Bédouins--Chauménilois
Chavanges - St Georges - Lèche Clayon--Rétrécis-Chavangeois
Chène (Le) - St Pierre aux Liens - Cheniots--Chaniots--Querciens
Chenegy - St Martin - Gaviots--Caviots--Cheungyrons
Chervey - St Victor - Moqueux--Chervétios
Chesley - St Didier - Cheleyens
Chessy les Prés - de l'Assomption -Cassiers
Clairvaux - Ste Anne - Clairvoudiers--Clairvaudiers--Clairavalliens
Clérey - St Pierre aux Liens -Clériciens
Coclois - St Maurice Cocloyats--Cocloisiens
Colombé la Fosse - St Louvent - Canivans-Mangeos d'Ane Conivans
Colombé le Sec - St Martin - Teurteurs--Arables
Cormost - St Joseph -Cormostiens
Courcelles sur Voire - St Clément - Courcellois
Courceroy - St Pierre et St Paul - Couceroyaux
Courgerennes - de la Nativité Notre Dame - rattaché à Buchères depuis Pluviose 3
Coursan en Othe - St Martin - Coursannais
Courtaoult - de l'Assomption - Curtiaugustins
Courtenot - St Pierre aux Liens - Mangeux d'crapauds--Cortisonufliens
Courteranges - de la Nativité Notre Dame - Courtrangeons Ciourterangeois
Courteron - St Lambert - Coutrenios--Courteniots
Coussegrey - Notre Dame de l'Assomption - Dagonios--Dagonos
Couvignon - St Martin - Golurets--Couvignonnais
Crancey - St Loup de Troyes - Crancillons--Cranceyons
Creney - St Aventin - Coeurleuquins--Cranceyons

Crésantignes -St Sébastien - Crantagnats -
Créspy le Neuf - de la Nativité Notre Dame - Crespinois
Croutes (les) - St Sébastien - Bocos--Baculas--Bacoillas--Clouyoneras - Croutons
Culoison - pas d'Eglise Culoisonnais--Clouyonnats
Cunfin - St Maurice - Tatatas--Queuntons--Cufinois
Cussangy - St Léger -Cussangeois
Dampierre - St Pierre - Glorieux-Dampierrra-Dampiétriens
Davrey - de l'Assomption - Bocos--Baculas--Davrésiens
Dienville - St Quentin - Dienvillais--Dienvillois
Dierrey St Julien - St Julien de Brioude - Dierrotins-
Dierrey St Pierre - St Pierre aux Liens - Dierrotins
Dolencourt - St Léger - Pitois--Dolancourtois
Dommartin le Coq - St Martin - Martinas--Martinais
Donnement - St Amand - pas de gentilé
Dosches - St Jean Baptiste - Doschois
Dosnon - St Pierre aux Liens - Dononas--Dononais--Dosnounas--Dosnonais
Droupt St Basle - St Léonard - Braleux-Drouillon-Brasieux
Droupt Ste Marie - de la Nativité Notre Dame -Drouillons
Eaux Puiseaux - de la Nativité Notre Dame - Puisotins
Echemines - St Martin - Echeminards--Cheminards--Escheminois
Eclance - St Brice - Eclaris--Eclariste
Eguilly sous Bois - St Martin - Oies
Engente - St Martin - Bichequins--Dandines
Epagne - St Georges -Bacoins--Espagnols--Epagnais
Epothémont - St Quentin - Epothémontais
Ervy le Chatel - St Pierre aux Liens - Ervésiens--Veaux--Ervyois-Ervytains-Ervysiens
Essoyes - St Rémy - Menteurs--Banderales--Gueulards--Essoyens
Estissac - St Liébault - Mangeux d'Ane--Estissacois--Estinaquois - Liebautins
Etourvy - St Georges - Stolviciens
Etreilles sur Aube - de l'Assomption - Queuntons-Etreillons Etréllois
Faux Villecerf - St Martin - Fauillats
Fay les Marcilly - St Privat -Faytiers--Fayards
Fay la Chapelle - Notre Dame de la Nativité - Faitas
Ferreux Quincey - St Loup de Sens - Ferrillons-Féronniers
Feuges - St Benoît - Feugiens--Feugeois
Fontaine - de la Nativité Notre Dame - Fontainias-Fontainois
Fontaine les Grés - St Agnès--St Nicolas - Gréyats--Fontainats
Fontaine Luyères - de l'Assomption - Charmontois
Fontaine Maçon - Notre Dame de la Nativité - Sorciers--Maconnais
Fontenay de Bossery - St Jean Baptiste - Baussery Motains
Fontette - St Cormeille et St Cyprien-Coudrous--Fontettois
Fontvannes - St Alban - Fonverniots-Fontvannais - Fontanais
Forges St Bernard (Les) - pas d'Eglise - Forgerons - Gueulles noires
Fosse Gorduan (La) - St Jacques - Fossiers
Fouchères - de la Nativité - Oies--Foucherois

Fralignes - St Pierre -Barbillons
Fravaux - St Laurent - Fravotins
Fresnay - St Pierre et St Paul - Bouirtons
Fresnoy le Château - de l'Assomption - Fresnoyos--
 Fresnichons
Fuligny - St Laurent et St Georges - pas de gentilé
Gélannes - St Barthélemy - Colignos--Gélannois
Géraudot - St Pierre - Géraudois
Grandes Chapelles (Les) - St Pierre et St Paul - Chaplas--
 Chapelars--Grands Chapelas--Chapelas
Grandville - St Martin - Granvillas--Granvillais
Granges (Les) -St Sébastien - Grangayas--Grangeois
Grange l'Evêque - Chapelle Notre Dame des Grange -
 Grangeyons
Gumery - St Sévère - Guieumrillas-Gumerillon-
 Guméryaux
Gyé sur Seine - St Germain d'Auxerre - Coudrous-Gyratas
 Navaros--Navaras-Giratons--Giratas
Hampigny - St Nicolas - Dadas--Hampignois
Herbisse - de l'Assomption -Herbichons--Herbichats--
 Herbichois
Isle Aubigny - St Fiacre - Ilias--Iliens
Isle Aumont - St Pierre -Islois
Isle sous Ramerupt - St Martin - Isliats--Isliens
Jasseines - St Pierre aux Liens - Anes--Grandes Oreilles--
 Jasseinais
Jaucourt - St Martin -Savoyards--Jaucourtois
Javernant - de l'Assomption - Lièvres--Javernantais
Jessains - St Pierre aux Liens - Bouirtons--Jessainois
Jeugny - St Barthélemy - Voleurs--Jeugnitas--Juveniers--
 Juvéniens
Joncreuil - St Pierre aux Liens - Gourmands--Culs bassés--
 Joncreuillois
Jully sur Sarce - St Louis - Jully Sarçois
Juvancourt - St Antoine - Juvancourtois
Juvanzé - St Gengoult - Vandoises--Vandois
Juzanvigny - St Martin - Vadraron
Lagesse - St Martin - Lagessois
Laines au Bois - St Pierre aux Liens - Mulets--Laignerans
Landreville - de l'Assomption de la Vierge - Glorieux -
 Bequias--Grosses têtes--Croque chenilles--Landrevillois
Lantages - St Valentin - Lantageois
Lassicourt - St Pierre aux Liens - Lassicourtois
Laubressel - de l'Assomption - Laubressellois
Lavau - pas d'Eglise - Lavantins--Lavautins
Lenclos - Chapelle Notre Dame - rattaché à Virey sous Bar
Lentilles - St Jacques et St Philippe - Bisettes--Lentillois
Lépine - St Barthélemy - Lépinards
Lesmont - St Pierre aux Liens - Queunetons
Lévigny - de l'Assomption - Bichquins--Levignoies
Lhuitre - Ste Tanche - Lhuitras--Lustriens--Lhuitriens
Lignières - St Martin - Daubiers--Ligniérois
Lignol le Château - St Sylvestre - Sacos-Lingnolois
 Lignolais
Lingey - Ste Geneviève - Lingeois
Lirey - de l'Annonciation - Liréens
Loches sur Ource - St Pierre et St Paul - Pauvres - Bétians
 Pique chafaux--Lochois

Loge aux Chèvres (La) - St Antoine - Logiens
Loges Margueron (Les) -St Robert - pas de gentilé
Loge-Pomblin (La) -St Thomas de Cantorbery-Plombinois
Lompré le Sec - St Pierre aux Liens - Savouras
Longchamp sur Aujon - St Laurent - Lonchampois
Longeville sur Mogne - pas d'Eglise - Longevillois
Longsols - St Julien l'Hospitalier - Lonsoldos--Lonsoldais-
 -Longsolvots - Longsolvais
Longueville sur Aube - St Pierre - Voingres--Volgres--
 Oingres
Louptière Thénard (La) -St Jean Porte Latine-Louptérois
Lusigny sur Barce - St Martin - Lusiniens--Lusigniens
Luyères - St Julien de Brioude - Luyons
Macey - St Julien l'Hospitalier - Macelos--Macelots
Machy - de la Nativité Notre Dame-Gourmands--Machitas-
 Machitins
Magnant - St Julien l'Hospitalier - Cœurs durs-Magnantais
Magnicourt - St Vinebaud - Bingos
Magny Fouchard - Ste Madeleine - Cacas
Mailly le Camp - St Martin -Maillochins--Maillochains
Mailly le Petit - St Jean Baptiste - Maillochins
Maison des Champs - St Mathie - Eclaris
Maison les Chaource - St Sébastien - Majonniers
Maisons les Soulaines - St Vinebaud - pas de gentilé
Maizières le Grande Paroisse - St Denis - Gros ventres--
 Maiziérois--Paroissiens - Carolomacériens
Maizières les Brienne - St Julien de Brioude-Lèche clayo-
 ne--Maziérois
Maraye en Othe - St Jacques le Majeur - Loups--Marayais
Marcilly le Hayer - St Loup de Sens - Marcillons
Marigny le Chatel - St Maurice - Marignons
Marnay sur Seine - de l'Assomption - Marnois
Marolles les Bailly - St Rémy - Marollais
Marolles sous Lignières-St Germain d'Auxerre-Marollois
Mathaux - St Quentin - Bacoins
Maupas - pas d'Eglise - Maupassiens
Mergey - St Sulpice - Mergeotins
Mériot (Le) -St Pierre et St Paul - Mériotins
Merrey sur Arce - St Pierre aux Liens - Cales de Boige--
 Merrotins
Méry sur Seine - de l'Assomption -Méryciens

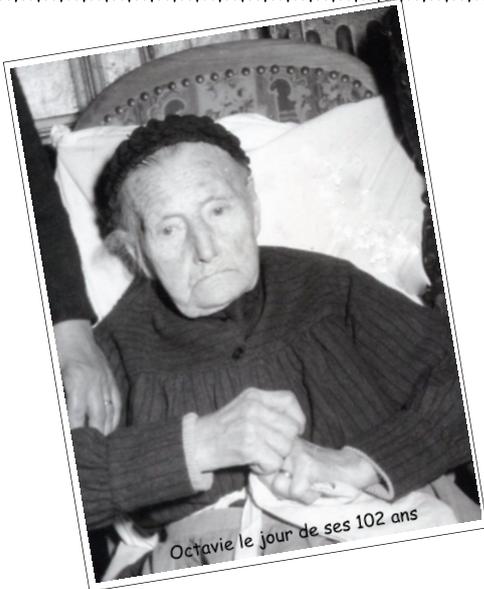
À suivre.....



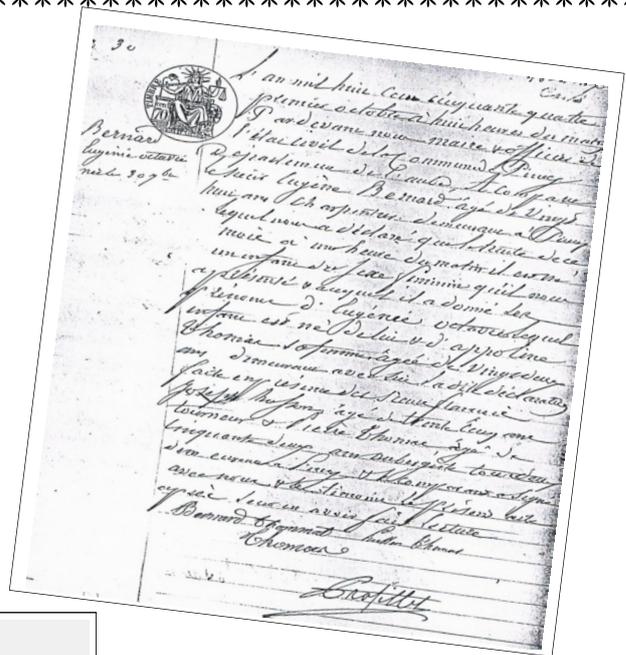
URGENT
 recherchons
 bénévoles pouvant
 donner un peu de temps
 pour l'aide au courrier
 S'adresser au secrétariat

Merci

LES CENTENAIRES



Octavie le jour de ses 102 ans



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES

MAIRIE DE PINEY (10220)

CANTON DE PINEY
Tél : 03 25 46 30 37
Fax : 03 25 46 43 63
e-mail : mairie.piney@wanadoo.fr

Le

N° 13
Eugénie Octavie Bernard
Née Maitre
décédée le 23 Octobre 1956
(102 ans.)

Le vingt et un Octobre mil neuf cent cinquante six, sept heures trente minutes, est délégué en son domicile, Rue du Bureau, Eugénie Octavie Bernard, née à Piney le trente septembre mil huit cent cinquante quatre, ancienne couturière,

fille de Eugène Bernard et de Apolline Thomas, époux défunts, — Née de Eugène Louis Léon Maitre —
D'âge le vingt deux Octobre mil neuf cent cinquante six, dix huit ans, sur la déclaration de Prudence Fénance, quarante six ans, agent de travaux des Forêts et Champs, fils de la défunte, domicilié à Piney qui, Lecteur Laïque a signé avec M. François Patenôtre, Maire de Piney

Pateno *Pinoy*

Mariée le 28 janvier 1878 à Piney
avec Eugène Louis Léon MAITRE, cultivateur.

Le couple aura 2 enfants

18
Pottot

Germaine Delphine Camille
née le 14 Juin 1913

mariée à Piney le 15 mai 1923
avec Maurice Achille Aristide DAMAIN
notaire à Troyes le 11 août 1923
Le Pottot

L'an mil neuf cent vingt trois le quinze mai

Je, Louis Auguste Théodore, maire de Piney, officier de l'Etat civil, de l'arrondissement de Troyes chef de bureau civil et de l'arrondissement de l'Aube, et accompagné de mes collègues, Bernard Pottot, âgé de trente quatre ans, cultivateur domicilié à Piney lequel m'a déclaré que le mariage devant présentement, m'aurait été demandé, estime en son domicile à Piney, résider l'heureuse épouse et en fait ses deux témoins qui se sont présentés et auquel il a demandé le prénom de Germaine Delphine Camille, lequel enfant est en son sein, sachant et de Pauline Christianette Marie Léger, veuve retraitée, âgée de vingt deux ans, sans profession, domiciliée avec lui, et de la déclaration de son père, et présent des sieurs Charles René Pottot, âgé de cinquante ans, propriétaire cultivateur et de Madame Thérèse Antoinette Léger, âgée de trente sept ans, ménagère, domiciliés tous les deux à Piney, et ont le mariage et le mariage, signés par nous les présents, et de nous mêmes, après que les deux ont été

seul, lecture
Pottot *Edouard Léger* *A. Pottot*

19



Germaine Le jour de ses 100 ans

Mariée le 15 mai 1923 à Piney
avec Maurice Achille Aristide DAMAIN cultivateur

Le couple aura 2 enfants.

A PROPOS DE...



Le dernier Maître de Poste de Piney

Par Colette Thommelin-Prompt A. 1543

Nous évoquons « Germaine BOTTOT » centenaire, petite-fille du dernier Maître de Poste, Napoléon Célestin Germain BOTTOT.

Le 18 décembre 1833, le sieur MERLAT, Maître de Poste à Piney donne sa démission. Le Ministère des Finances informe le sieur René Germain BOTTOT, (qui était son arrière grand-père,) qu'il est nommé Maître des Postes au Relais de Piney, pour lui succéder.

Pendant ce temps, un autre courrier venant du roi Louis Philippe, lui accorde son Brevet de Maître de Poste. Il devra donc mentionner à l'administration des Postes, les huit chevaux spécialement affectés au service ; le nom d'au moins deux postillons attachés au Relais, plus un monteur. Il devra remplir toutes les obligations imposées par les ordonnances réglementant la poste aux chevaux.

Après l'accomplissement de 29 années vouées à cette charge et âgé de 63 ans, c'est à Napoléon Célestin Germain BOTTOT que l'administration des Postes confie la succession, qui est donc le grand-père de Germaine.

Il assumera cette charge de 1829 à 1872, année qui verra l'arrêt définitif des Relais de Poste, condamnés par la montée des chemins de fer. C'est de Napoléon III qu'il reçoit le Brevet qu'il devait acheter relativement cher, environ 4 à 6.000 livres, gages des Maîtres, sommes insaisissables, tout comme les chevaux et harnais.

Les fils aînés n'étaient pas tenus par le tirage au sort pour l'armée, un privilège qui les exemptait du logement des gens de guerre.

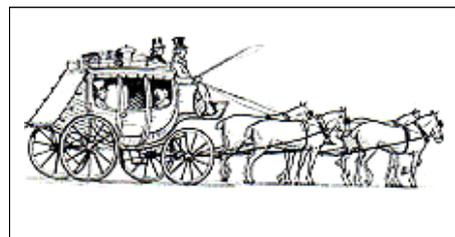
Leur rémunération sur les voyageurs et les prix des courses variait avec les époques. De la bonne tenue du relais dépendait le maintien d'une bonne route, un règlement très sévère était imposé pour l'exploitation jusqu'à son moindre détail, tant au Maître de Poste qu'à son personnel.

Le Maître de Poste, notable nommé par le gouvernement avec approbation royale, portait l'épée et l'uniforme de drap bleu foncé avec 9 boutons sur le devant, veste à la française de drap écarlate, collet droit ouvert, parements et 2 baguettes droites au collet, boutons marqués « Poste aux chevaux », culotte blanche ou pantalon bleu, bottes et chapeau.

Les postillons portaient : veste de drap bleu roi, collet revers parements et retroussis de drap rouge, boutons de métal blanc marqué « Poste aux chevaux », chapeau rond et haut de forme, cuir verni, culotte ou pantalon de peau jaune, botte forte ou demi botte. Le pantalon ordinaire de cheval

ou charivari en drap gris mêlé, collet bleu de roi.

Les postillons pourront porter sur leur collet et leur parement un galon d'argent. Après 20 ans, un second galon et après 30 ans, un 3^{ème}.



Les attelages varient selon

la classe des voitures et les difficultés des parcours. Selon la voiture, les attelages étaient à 5, 4, 3 ou 2 chevaux. Voitures que l'on appelait : coche, malle-poste ou berline. Il y avait 1.500 relais en France.

Le « Petit Louvre » à Troyes, fût un ancien relais de Poste.

Imaginons maintenant ce que représentaient ces déplacements en diligence. Ainsi, pour la ligne qui concerne Troyes, Nancy. La première étape reliant Troyes à Brienne (environ 40 km) avait changement d'attelage au relais de Piney, sachant que ces équipages allaient au petit trot sur des routes crayeuses parsemées d'ornières ; il ne fallait pas moins de 6 à 7 heures.

En comparaison, ce trajet, qui de nos jours demande moins d'une demi heure, nous rappelle simplement l'immense fossé qui nous sépare d'un passé pas si lointain.

Source : Info du canton de Piney 2002 – Gilbert Damain fils de Germain.

Colette THOMMELIN-PROMPT A. 1543

HISTOIRES DU TEMPS PASSÉ...

Etienne - Antoine de Boulogne

Archevêque - Evêque de Troyes de 1809 à 1825

Par Jean-François Thuiller A.2623

Etienne-Antoine Stéphane de BOULOGNE est né le 26 X^{bre} 1747 à Avignon, fils de François de BOULOGNE, Chancelier de la compagnie d'Infanterie Légère, au Palais Papale d'Avignon.

Il fait ses études ecclésiastiques au séminaire des Sulpiciens à Saint-Charles, il se distingua de bonne heure, tant il s'amusait à composer des discours, et à les débiter devant ses camarades, avant d'être ordonné prêtre, au commencement de 1771, dix mois avant l'âge requis, il prononce le 1^{er} Avril 1771, devant la congrégation des hommes d'Avignon un discours sur la religion chrétienne. Une circonstance inopinée, l'Académie de Montauban avait proposé dans une annonce sur un journal, un prix sur un sujet philosophique (il *n'y a point de plus sûr garant de la probité que la Religion*). Le jeune abbé, composa un discours où il établissait que la véritable philosophie est dans les mœurs plus que dans la parole, conformément à ces paroles de l'Écriture. Ce discours fut couronné, et ce succès redoubla l'ardeur du jeune orateur.

8^{bre} 1774, l'Abbé de BOULOGNE arrive à Paris, et accueilli par son compatriote, alors en fin de carrière, l'Abbé POULLE, qui l'attacha au poste de Vicaire au clergé de la paroisse de Sainte-Marguerite.

Il commença, en 1775, à se montrer dans les Chaires parisiennes, ce fut sans doute pour avoir plus de temps à donner au travail, qu'il renonça à ses fonctions de Vicaire dans les paroisses.

En 1776, il est nommé à la paroisse de Saint Germain l'Auxerrois, aussi à Paris.

En 1777, il prêche dans l'Eglise de Récollets de Versailles devant Mesdames, tantes du Roi Louis XVI.

En froid, avec M^{ef} Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris qui lança contre lui un interdit qui prêta trop de confiance à de faux rapports. Alors M^{ef} de Beaumont reconnut la fausseté de cette accusation, et qu'on avait ainsi calomnié l'abbé de BOULOGNE. Une Société d'amis de la Religion et des Lettres s'était formée vers cette époque, qui avait proposé en 1778, un prix de 1200 # pour l'Eloge du Dauphin, fils de Louis XV, et père de Louis XVI. Aucun discours n'ayant été couronné, le prix fut doublé, et remis l'année suivante. Donc, en 1779 pour sortir de ce mauvais pas, l'Abbé de BOULOGNE concourut et son **Eloge du Dauphin**, l'un de ces plus beaux discours, fut couronné et l'auteur reçut le Grand Prix, cet Eloge établit solidement la réputation de l'Abbé de BOULOGNE, que les succès de Cinquante années de Carrières devaient porter au plus haut degré d'illustration.

En 1782, devant les deux Académies Françaises, des Sciences et des Belles-Lettres, il prononce son **Panegyrique de Saint-Louis** qui fut son premier titre à la haine des Philosophes et des Impies.

La même année, un prélat devint Evêque de Châlons-sur-Marne, M^{ef} Jules de CLERMONT-TONNERRE né à Paris en 1749, il nomme puis Sacre le 14 avril 1782, l'Abbé de BOULOGNE Vicaire-Général de son diocèse.

Il prêche en 1783, pour la première fois à la Cour Royale, et prononça le jeudi saint, son discours sur l'**Excellence de la Charité Chrétienne**, devant le Roi Louis XVI. On lui accorda pour récompense une pension de 2000 # sur l'Archevêché d'Ausch.

L'année suivante, en 1784, Mgr Jules de Clermont-Tonnerre nomme son Grand-Vicaire, aussi Chanoine de Châlons-sur-Marne, ainsi qu'Archidiacre de Vertus aussi dans la Marne.

Le désir de suivre la carrière qu'il avait commencée, en 1785, l'Abbé de BOULOGNE prêche le **Panegyrique de Saint-Augustin** devant l'assemblée du clergé.

En 1786, l'Excellent Orateur remplit la station du Carême, en l'Eglise des Quinze-Vingt.

Après avoir paru avec honneur dans les premières Chaires de la Capitale, il fut appelé à la Cour Royale pour y prêcher le Carême de 1787, ensuite le Roi Louis XVI, le nomma à une Abbaye. Alors il composa son **Panegyrique de Saint-Vincent-de-Paul**, qu'il devait prononcer dans l'église Saint-Lazare, le 19 Juillet 1789 et que les troubles de la Révolution ne lui ont pas permis de prononcer aussitôt.

1788, il prononce le discours d'ouverture de l'Assemblée provinciale de Champagne.

1789, il prêche le sermon de la Cène devant la Reine Marie-Antoinette, aussi il est élu Député ecclésiastique de la paroisse de Saint Sulpice à l'Assemblée Bailliagère de Paris, et participe à la rédaction des cahiers de doléances, aussi il prépare les mandements de M^{ef} Jules de CLERMONT-TONNERRE, qui, élu député au Etats-Généraux protestait contre les innovations en matière ecclésiastique le 28 Juillet 1791, mais M^{ef} Jules de CLERMONT-TONNERRE décida d'émigrer en Allemagne, aussi Etienne-Antoine de BOULOGNE refusa de le suivre, et se réfugia à Paris, il fut arrêté trois fois, dont dans l'asile d'aliénés de Gentilly, là même où il fut repris le 26 Juillet 1794, et il fut enfermé dans la prison des Carmes reluisante d'horreur et resta en relation avec M^{ef} Jules de CLERMONT-TONNERRE (Cardinal de Toulouse et Pair de France, se rappela à Dieu en 1830), ainsi que le clergé de Châlons-sur-

Marne et réussit cependant à recouvrer la liberté le 7^{9^{bre}} 1794 à la mort de Robespierre.

Alors, il publie divers écrits contre les constitutionnels, qu'il polémique avec M^{gr} Le Coz évêque d'Ille-et-Vilaine et le théophilanthrope Laréveillère-Lépeaux, ce qui entraîna pour lui une condamnation à la déportation.

Etienne-Antoine de BOULOGNE participe au renouveau Catholique, en publiant les *Annales Catholiques* avec l'Abbé Sicard et l'Abbé Jauffret, qui prirent plus tard le titre de *Mélanges de Philosophies*, continu ensuite à collaborer aux *Annales Philosophiques, Morales et Littéraires*, pour enfin devenir *L'Ami de la Religion et du Roi*. Dans le même temps, Etienne-Antoine de BOULOGNE œuvre dans de nombreuses parutions, tels que la *Gazette de France* et le *Journal des Débats*, où il défend la cause de l'église.

Les biens ecclésiastiques aliénés pendant la Révolution sont définitivement abandonnés; mais curés et évêques reçoivent un traitement de l'Etat. En outre, le Pape Pie VII s'engageait à demander la démission à tous les évêques et ecclésiastiques Français, cette disposition, contraire aux traditions canoniques, devait permettre au Premier Consul de faire table rase du passé et de pratiquer sa politique de réconciliation nationale en dosant subtilement le nouveau clergé. Alors est signé le 15 Juillet 1801, le Concordat de 1801, entre Buonaparte et le Pape Pie VII. Ce Concordat reconnaît que la Religion Catholique est celle de la "Majorité des Français" et non de l'Etat, et donne au chef de l'Etat Buonaparte le droit de nommer les évêques auxquels le Pape accorde l'institution Canonique.

Durant cette époque du Concordat, il se livra avec un succès toujours croissant à la prédication, et Bonaparte qui aimait à s'entourer d'hommes d'une grande réputation le choisit pour un de ses chapelains. M. Emery Jacques-André, Sulpicien, le recommande comme chapelain de la Cour Impériale, puis M^{gr} Charrier de la Roche, évêque de Versailles, se l'attache et le nomme Vicaire Général Concordataire, aussi M^{gr} l'évêque Charrier de la Roche prêche devant le Cardinal Fesh, qui lui obtient le titre d'Aumônier de l'Empereur. Buonaparte destine en Mars 1807 l'Evêché d'Acquit en Piémont, à Etienne-Antoine de BOULOGNE, poste que le jeune Vicaire Général refuse, mais Etienne-Antoine de BOULOGNE accepte un an plus tard, le 8 Mars 1808, sa nomination d'Evêque de Troyes, il en est pas moins le Prédicateur officiel des grandes cérémonies Impériales, il célèbre en Napoléon Buonaparte "Un autre Cyrus conduit par la main de Dieu et appelé dès le commencement des siècles, pour relever les ruines du Temple et rendre au sacerdoce toute sa majesté" ses dons d'orateur de la Chaire font merveille. Le 5^{8^{bre}} 1808, Etienne-Antoine de BOULOGNE est fait Baron de l'Empire par lettre patente.

Le 2 Février 1809, Etienne-Antoine de BOULOGNE est sacré

Evêque de Troyes, par M^{gr} le Cardinal Fesh, en présence de M^{gr} l'Evêque de Versailles, et de M^{gr} l'Aumônier Evêque de Gand dans la Chapelle des Tuileries.

Le 29 Mars 1809, L'éloquent prélat dans son discours d'installation, qui fut une Lettre Pastorale sur **l'Indifférence Religieuse de notre Siècle** à la Cathédrale de Troyes, et forme le vœu tendre et pieux d'être un jour enterré aux pieds de M^{gr} de LA TOUR DU PIN, qu'il appelait, à bien juste titre, un " modèle de douceur, de charité, de

simplicité évangélique et de zèle, un pontife plein de l'esprit épiscopal, et de toutes les qualités qui rendent la piété aimable, en se félicitant, disait-il, d'avoir à travailler dans un champ cultivé par ses mains, sur une terre toute embaumée de la bonne odeur de ses exemples et de ses vertus", succédant ainsi à l'un de ces maîtres de la Chaire M^{gr} De LA TOUR DU PIN.

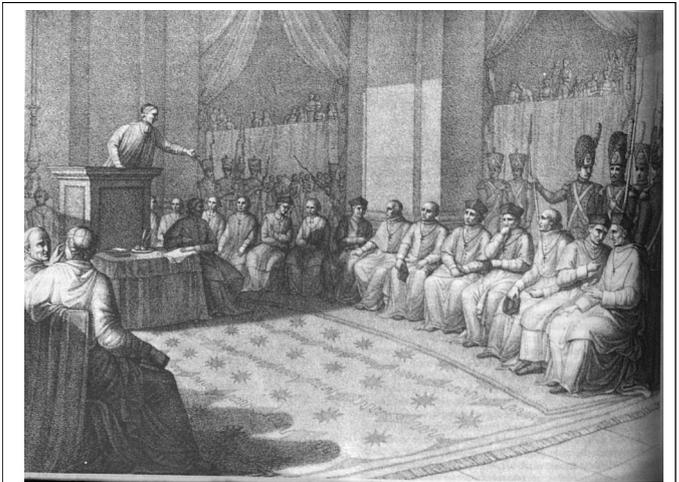
En compagnie de l'Empereur, l'éloquent Prélat voulait voir la victoire enfin suivie d'une paix durable, envers un homme qui n'aimait et ne voulait que faire la guerre, et qui cherchait à en inspirer le goût, jusqu'aux enfants des Lycées. Le 1^{er} Juin 1809, l'éloquent Prélat, dans un mandement d'une vigueur Episcopale dans cette prière :

"O Dieu ! dites-lui, tout ce que les hommes ne peuvent pas lui dire : donnez-lui la force de surmonter toutes les passions, comme il surmonte tous les dangers, faites-lui bien comprendre que la sagesse vaut mieux que la force, et que celui qui se dompte lui-même, vaut mieux que celui qui prend les villes".

Et dans le passage suivant en date du 4 Août 1809 :

"N'est-il pas évident qu'il y a en lui quelque chose de plus fort que lui-même, qu'il est chargé d'une mission d'en haut, qu'il remplit à son insu. Il est choisi pour des desseins plus grands encore, dont lui-même n'a pas le secret, et que Dieu doit tôt ou tard mettre au jour, pour la gloire de son Eglise".

Le 3^{X^{bre}} 1809, Monseigneur Etienne-Antoine de BOULOGNE, prêche devant l'Empereur Napoléon Buonaparte, en la Cathédrale Notre-Dame pour l'anniversaire de la Bataille d'Austerlitz.



L'éloquent prélat appelé avec tous les Evêques de France au Concile de 1811, consistant à étudier trois séries de questions :

Première série de questions. Pour des motifs temporelles, le Pape peut-il refuser son intervention dans les affaires spirituelles? Convient-il de réunir un concile pour réformer le gouvernement de l'Eglise Universelle?

Deuxième série de questions. Les mesures pontificales n'ont-elles pas rendu caduc le Concordat de 1801? Le Pape peut-il arbitrairement refuser l'institution canonique aux archevêques et évêques nommés?

Troisième série de questions. portant sur la situation des Eglises d'Allemagne et de Toscane.

M^{gr} de BOULOGNE est chargé le 17 Juin 1811 de

prononcer le discours d'inauguration sur ce texte de l'Evangile: **Stetit Jésus in medio eorum et dixit eis; Pax vobis !** Le respect profond, l'attachement inviolable qu'il y professa pour l'Eglise Romaine, centre de l'Unité Catholique, le vœu que les pères du Concile ne fassent rien d'indigne de l'Eglise Gallicane, et de contraire à cette unité, et bien d'autres vérités courageuses, que contenait ce discours et que l'orateur sut faire goûter par les Pères du Concile, firent échouer les projets de Bonaparte contre le Pape et l'indisposèrent violemment contre l'Evêque de Troyes, cependant, il dissimula d'abord, mais ce Prélat ayant été chargé de retoucher le rapport de la Commission dont il était membre, et comme cette commission y émettait l'avis que le Concile était incompétent pour se prononcer sur l'institution des Evêques, sans l'intervention du Pape. Buonaparte furieux rendit un décret pour dissoudre le Concile, ainsi qu'il en voulait surtout à M^{gr} de BOULOGNE, dont il avait nommé à son service comme Aumônier, et qui avait certainement voté contre sa compétence. Et dans la nuit du 12 Juillet 1811, M^{gr} de BOULOGNE est arrêté à Gand en Belgique, avec les Evêques de Gand et de Tournai avant d'être emprisonné au donjon de Vincennes, séparé et privé de livres et de plumes on le mit au secret le plus rigoureux. Fin 9^{bre} 1811, M^{gr} de BOULOGNE doit se démettre des fonctions de son diocèse, et le 13 X^{bre} 1811 il fut convié à l'isolement à Falaise, surveillé, quelques-uns disaient qu'un acte signé dans un donjon ne paraissait pas avoir une grande force. En Avril 1813, Buonaparte nomme l'Abbé de Cussy, au Siège du Chapitre de Troyes. Toutefois on crut parer à tout inconvenient en choisissant les Chanoines de l'éloquent Prélat, l'Abbé Tresfort et l'Abbé Claude Arvisenet furent nommés, et ce choix tranquillisa d'abord les consciences. Cette mesure devint source de troubles, et le Chapitre de Troyes hésita d'abord, l'inquiétude se répandit dans le Diocèse; sur huit Chanoines, cinq furent de cet avis dont l'Abbé Godot fut envoyé à Falaise pour consulter l'éloquent Prélat qui ne pouvait rien répondre dans une situation rigoureuse, l'Abbé de Bourdeille alla à Fontainebleau pour le même objet que l'Abbé Henry qui fit le voyage de Fontainebleau pour consulter le Pape et les Cardinaux; la réponse fut que les droits de Mgr l'Evêque de Troyes étaient entiers, et que le nouveau Chapitre de Troyes, de l'Abbé de Cussy, n'avait aucune juridiction.

Les Chanoines opposants étaient l'Abbé Leduc, l'Abbé Lefèvre et l'Abbé Huillier qui étant atteint d'une longue maladie, avait écrit en faveur de l'administration capitulaire.

Accusé par Napoléon de faire pression sur le Chapitre de Troyes pour paralyser l'Abbé de Cussy nommé à la place de M^{gr} de BOULOGNE, et malgré la pression du préfet de l'Aube, accusé encore par Napoléon d'exciter en sous-main à la résistance des chanoines du Chapitre de Troyes. Le nouveau Mgr de Cussy ne peut s'installer. Alors Mgr de BOULOGNE est ramené au donjon de Vincennes, refuse cependant de signer un engagement complémentaire de démission. Le 23 Février 1814, après un succès momentané à Monterau, l'Empereur vint à Troyes et demanda à quatre Chanoines de nouveaux pouvoirs pour l'Abbé de Cussy, et on lui objecta que le Siège du Chapitre n'était pas vacant tant que Mgr de BOULOGNE vivait, et l'Empereur rétorqua: "Eh bien ! Je le ferai fusiller, le siège sera bien vacant". Le 1^{er} Avril 1814 voit la chute de Buonaparte, qui rendit la liberté à Mgr l'Evêque de Troyes, le Pape pour lui prouver son estime, le chargea par un bref, d'une Mission spéciale auprès de Louis XVIII, et le Roi le désigna pour prêcher devant lui, le jour de la Pentecôte de cette même

année.

Dans son Mandement du 4 8^{bre} 1814, Mgr l'Evêque de Troyes développe ces vérités qui frappent tous les bons esprits, et auxquelles son éloquence prête une nouvelle énergie : "Ils comprendront que notre véritable liberté est dans la puissance de notre Roi, et que moins il serait fort et plus peuple serait esclave, parce que les droits du Roi sont les vrais droits du peuple, et que le Roi ne peut avoir d'autres intérêts que les intérêts du peuple".

MONSIEUR, le Comte de Provence, frère du Roi Louis XVIII, s'étant rendu le 21 X^{bre} 1814, à Sens, partie sous la juridiction Diocésaine de Mgr de BOULOGNE, y alla recevoir le Prince Son Altesse MONSIEUR, qui venait assister au service du Dauphin et de la Dauphine dont les Cendres venaient d'être replacées dans le Mausolée rétabli au milieu du Chœur de l'Eglise de Saint-Etienne. Le 21 Janvier 1815, l'extrême brièveté du temps, que Monseigneur eu pour préparer ce discours ne l'empêcha point de se trouver en état de répondre au désir du Roi Louis XVIII, de prononcer **l'Oraison Funèbre de Louis XVI, à Saint-Denys**, à la translation qui fut faite en ce jour des Ossements du Roi Martyr Louis XVI et de ceux de la Reine, dans les Sépultures Royales. Louis XVIII, ne pouvant aller à Saint-Denys à cause de ses infirmités pour être témoin de la Cérémonie, voulut la surveillance du Service, entendre Monseigneur de BOULOGNE dans son Cabinet, qui lui lut son discours, et Louis XVIII lui témoigna à plusieurs reprises toute sa satisfaction.

Pendant les Cent-Jours, la période comprise entre la rentrée de Napoléon de l'Ile d'Elbe, le 20 Mars 1815, en passant par la défaite militaire de Waterloo, et l'abdication de l'Empereur Napoléon 1^{er}, le 22 Juin 1815, Mgr de BOULOGNE se cache à Vaugirard près de Paris, et l'arrivée à Paris du Roi Louis XVIII, le 8 Juillet 1815, alors Monseigneur Etienne-Antoine de BOULOGNE reprend ses activités.

Convie à l'assemblée annuelle, le vendredi 1^{er} Mars 1816, en l'église Saint Thomas d'Aquin, par la Société du Soulagement et de la Délivrance des Prisonniers, M^{gr} de BOULOGNE à deux heures est monté en Chaire, et après un Exorde approprié à l'objet de la cérémonie, s'est livré à des considérations d'un intérêt plus général; **La France veut son Roi, la France veut sa Religion** ; dans la suite de ce discours, l'Eloquent orateur qu'est M^{gr} de BOULOGNE a réfuté, en passant, le dogme antichrétien et antisocial de la souveraineté du peuple, et a réclamé, au nom de la Religion, contre cette double hérésie à laquelle les oracles de l'Esprit Saint : **Toute puissance vient de Dieu, et c'est par moi que les Rois règnent** : Magnifiques paroles, qui semblent participer de la fécondité de la création.

Toujours plein de zèle, pour le bien de son Diocèse, il obtint du Roi, que les bâtiments de l'Ancien Grand Séminaire, fussent rendus à leur destination et il eut la Consolation d'y installer les Séminaristes en 9^{bre} 1816.

En 1817, Mgr de BOULOGNE est nommé à l'archevêché de Vienne, mais des difficultés s'étant élevées, Mgr de BOULOGNE n'est pas installé, et reçoit du Pape en compensation, le titre d'Archevêque-Evêque de Troyes. Aussi, le 4^{ème} Dimanche de Carême 1817, il fit la Réconciliation de l'Ancienne Chapelle de Notre Dame en l'Isle, et à

cette occasion prononça son discours de l'Office du jour: **Lae tare, Jérusalem !** Il est difficile en effet de ne pas reconnaître, l'Eloquent Evêque de Troyes dans les morceaux suivants :

"C'est sans doute pour nous, Messieurs, la plus vive et la plus douce satisfaction de cette Sainte Cérémonie qui nous rassemble en ce moment. C'est aujourd'hui pour nous une véritable fête que l'inauguration et la rénovation de cette maison Sainte, dont la restitution est bien moins due encore à nos sollicitations et à nos instances, qu'à la piété et à la justice d'un Monarque dont la légitimité, de toutes les propriétés, de toutes les justices : et c'est bien ici le lieu de chanter avec l'Eglise, et de répéter ce cri avec joie et allégresse qui commence aujourd'hui sa liturgie : Réjouis-toi, Jérusalem, et vous tous qui êtes mes amis, réunissez-vous pour la féliciter. Lae tare Jérusalem et conventum facite omnes qui diligitis eam. Oui, réjouissons-nous de voir enfin rendue à sa noble destination, cette école sacrée, toute étonnée, ce semble, de se trouver encore debout. Réjouissons-nous de voir ce temple du Seigneur, naguère le séjour des armes et de l'agitation, et pollué par des usages peu dignes de sa Sainteté, redevenu la maison de la prière, l'asile des anges de paix, où les cantiques saints et les chastes accents de Sion, ont succédé aux chants profanes de Samarie. Lae tare Jérusalem. Réjouissons-nous à la vue de ces nouveaux soldats de Jésus-Christ, armés du bouclier de la foi et du casque de la justice, de ces nouveaux Gédéon dont les mains vont être formées aux combats du Seigneur, non pour voler à la conquête des villes, mais à la conquête des âmes ; non pour abattre les forteresses mais pour abaisser toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu; non pour forcer les camps, mais pour forcer l'iniquité dans ces derniers retranchements; non pour délivrer la France de ses ennemis, mais pour la sauver d'elle-même, mais pour l'affranchir de ses vices, mais pour faire la guerre à ses scandales, mais pour l'avertir des maux qui la menacent, et pour éloigner d'elle ce fléau de l'impunité, plus redoutable que la guerre, et plus terrible encore que les orages et les tempêtes : Lae tare Jérusalem. Réjouissons-nous enfin dans le Seigneur en bénissant son adorable Providence qui nous a ménagé cette faveur inespérée : qui a daigné aplanir devant nous les obstacles, couronner nos efforts, et nous aider à conquérir une maison qui semble renfermer à elle seule toute la destinée de ce Diocèse, ainsi qu'elle fera l'édification de notre ville épiscopale ; et qui ne concourra pas moins à la restauration des mœurs publiques et sociales, qu'au maintien de la Religion et à la renaissance de mœurs chrétiennes et sacerdotales : une maison qui intéresse également et les riches et les pauvres, et les grands et les petits, et l'Eglise et l'Etat, et la génération présente et les générations futures, Lae tare Jérusalem, etc."

"Mais que faisons-nous ? Et la joie qui nous anime en ce moment, n'est-elle donc mêlée d'aucun motif de tristesse et d'aucun sujet d'amertume ? Jérusalem n'est plus désolée, ainsi qu'aux jours funestes d'où nous sommes sortis, mais est-elle heureuse ? Elle n'est plus enchaînée, mais est-elle indépendante ? Elle n'est plus persécutée, mais est-elle honorée, est-elle secondée ? Elle n'a plus de tyrans, mais a-t-elle beaucoup d'amis, beaucoup de protecteurs ? Elle ne gémit plus sur les profanations de son sanctuaire, mais ses chemins ne sont-ils pas déserts, et ne pleurent-ils pas toujours de ce qu'on ne va plus à ses solennités ? Pouvons-nous donc nous réjouir quand nous voyons tant de

campagne sans pasteurs; tant de pasteurs sans fonctions et sans ministère; tant de terres incultes qui nous montraient jadis des pâturages si fertiles; tant de sables arides, là où coulaient abondamment des fontaines d'eau vive; tant de ronces et d'épines, là où croissaient des pépinières si fécondes en fruits de grâce et de salut ? Pouvons-nous donc nous réjouir, quand la race sacerdotale est prête à s'éteindre ; quand s'ouvre devant nous ce vide effrayant que creuse chaque jour la mort de tant de prêtres vieillissant avant le temps, et emportés par les malheurs encore plus que par les années, et qu'à la place de ces chênes vigoureux et antiques qui ombrageaient la vigne du Seigneur de leur branches salutaires, nous ne voyons autour de nous que de faibles arbrisseaux qui de longtemps ne donneront des fruits; quand enfin, bien plus inconsolable encore que Rachel, l'Eglise pleure tout à la fois, et sur ses enfants qui ne sont plus, et sur ceux qui ne naîtront plus, ou qui ne naîtront que lentement, avec effort et avec peine ?"

"Mais non : et détournons nos regards de ces tristes objets et de ces funestes présages, pour nous livrer à la joie Sainte à laquelle l'Eglise nous invite en ce jour, et disons encore à Jérusalem de se réjouir, et à tous ses amis de se réunir pour la féliciter : Lae tare Jérusalem, etc. Réjouissez-vous surtout, enfants chéris que le ciel m'a donnés ; jeunes Samuel, élevés à l'ombre du sanctuaire, et bénissez mille fois le Seigneur qui vous a retirés de cette arche sainte pour vous sauver de ce déluge d'iniquités qui inonde le monde, vous garantir de ses fatales séductions, et préserver votre innocence de ces tristes écueils. Réjouissez-vous de vous trouver dans ce précieux asile où tout profite également pour votre esprit et pour votre cœur, pour votre instruction et pour votre vertu ; où vous êtes nourris du lait vivifiant de la doctrine; où vous puisez le goût des saintes lettres, l'amour des bonnes règles, le respect pour la discipline dont la fatale décadence se précipite chaque jour; le respect pour l'antiquité vénérable, ainsi que le mépris pour les profanes nouveautés; et le respect pour l'Autorité des Pontifes, vrai caractère des bons prêtres. Réjouissez-vous enfin de vous voir sous la conduite de ces maîtres éclairés qui mettent leur gloire dans vos succès, leur bonheur dans votre salut, et vous donnent à la fois la leçon et l'exemple. Hâtez-vous donc d'en profiter en vous montrant également dociles à leurs avis, sensibles à leurs soins, reconnaissants pour leur sollicitude. Hâtez-vous de vous rendre dignes de l'état saint auquel vous aspirez, en vous pénétrant avant tout de l'esprit de science, où plutôt en vous animant de l'amour de la science pour perfectionner la piété, et de l'esprit de piété pour mieux régler et diriger l'amour de la science. C'est ainsi que vous consolerez votre évêque, que vous allégerez le poids de son épiscopat, et deviendrez sa gloire et sa couronne: c'est ainsi que vous remplirez l'attente de vos maîtres, de vos bienfaiteurs, des amis de la Religion, et que, croissant chaque jour en âge et en sagesse, vous attirerez sur cette institution toutes les bénédictions du ciel et de la terre".

1^{er} Mars 1820, Mgr l'Evêque de Troyes vient d'adresser à ses diocésains un Mandement à l'occasion du Carême; Monseigneur justement effrayé de l'esprit de notre Siècle, le XIX^{ème}, le combat avec autant d'éloquence que de force, et s'élevant aux plus hautes considérations, il peint cet esprit d'erreur qui se manifeste parmi nous d'une manière aussi déplorable qu'éclatante. Voici le début de ce Mandement:

"Dans les instructions, que nous vous adressâmes,

l'année dernière, à l'occasion du Carême, nous vous efforcâmes de vous prémunir contre l'esprit de notre siècle. Nous vous dévoilâmes les illusions de ses promesses et la perversité de ses desseins et les artifices de son langage; nous vous dépeignîmes ce siècle impie qui blasphème ce qu'il ignore, s'élève contre tout ce qui est Dieu, se croit au dessus de tout, parce qu'il méprise tout, et roi de tous les enfants de l'orgueil, se donne l'incomparable, parce qu'il ne ressemble à aucun autre. Ces instructions, uniquement dictées par le zèle et l'acquit de notre charge pastorale, ont été accueillies avec empressement, nous n'en saurions douter, par tous les vrais fidèles et tous les gens de bien, jaloux tout à la fois, de leur propre salut et du bonheur de la patrie. Mais le siècle qui, comme ceux dont parle Jérémie, ne veut pas recevoir l'instruction, s'est offensée de la nôtre. En vain, lui disons-nous que nous avons le droit sacré de signaler les attentats de l'impiété, non-seulement au nom de Dieu dont nous sommes les ministres, mais au nom de la société de Dieu dont on est le suprême conservateur; en vain, lui représentons nous que le premier de nos devoirs est de garantir des atteintes des loups ravisseurs, les ouailles dont le salut nous est confié; il nous répond, que si c'est à nous à sauver les âmes et à diriger les consciences, c'est à lui qu'appartient les esprits, et que, si nous sommes responsables devant Dieu de votre salut, il est responsable devant la postérité de notre civilisation et de notre gloire. Ainsi, c'est parce que l'impiété lève plus que jamais sa tête hideuse, qu'il ordonne à la religion, cette fille du ciel, de baisser sa tête auguste: ce même siècle qui se plaint chaque jour de ce qu'on n'ose pas dire la vérité aux Rois de la terre, s'indigne de ce qu'on ose la dire à lui-même, et il pense que nous envahissons le terrain profane de la politique, parce que nous lui démontrons qu'il usurpe et ravage le domaine sacré de la religion. Ainsi, c'est au moment où les mœurs déperissent dans une si épouvantable progression, et où leur décadence déconcerte toute la sagesse des lois; au moment où les écrits les plus impies circulent avec autant d'audace que d'impunité, que l'on voudrait restreindre l'enseignement pastoral, réduire en servitude l'éloquence chrétienne, ou, pour parler avec l'Apôtre, la retenir dans l'injustice. Ainsi s'établit peu à peu l'esclavage de la parole de Dieu; de cette parole magnifique qui brise les cèdres, ébranle les déserts, et retentit jusqu'au fond des abîmes, de cette parole qui a fondé les cieux, qui a sauvé le monde, et qui doit le sauver encore. Mais non, et cette parole de l'Esprit saint, ne peut être enchaînée. Il nous est ordonné de la prêcher sur les toits, et comme elle n'est soumise à personne, tout le monde doit lui être soumis. Malheur donc à nous, si nous la retenions cachée sous le boisseau, et si, serviteur infidèle, nous enfouissions le talent qui nous est confié, et dont le maître de la moisson nous demandera compte. Nous la prêchons depuis plus de quarante ans, sans crainte et sans détour, nous la prêcherons encore. Nous l'avons dite aux Rois comme tyrans, nous la dirons au siècle. Que nous importe sa faveur? Et n'est-il, que si nous voulons plaire aux hommes, nous ne serons pas les serviteurs de Jésus-Christ? "

Monseigneur de BOULOGNE répond ensuite à ces aveugles qui nous vantent sans cesse leurs lumières lors même qu'ils donnent dans les plus folles erreurs, et qui couvrant leur indigence de noms pompeux, dédaignent les leçons de l'expérience, rêvent des innovations, insultent au passé, et relèguent parmi les effets de l'ignorance les institutions les plus sages et les plus nécessaires; puis Monseigneur, poursuit en ces termes:

"C'est donc maintenant, qu'on peut bien dire avec l'Évangile, qu'est arrivée l'heure de la puissance des ténèbres, et qu'il faut plus que jamais vous méfier des faux prophètes. Non, jamais l'art d'embarrasser la raison par mille détours n'a été plus savant; jamais les froides théories ne se sont unies plus habilement avec les passions violentes pour se soutenir et se justifier les unes par les autres. Enfin, avec le Prophète, un grand filet est étendu sur le Thabor: Et rete expansum super Thabor. Qui pourra donc lui échapper? Piège d'abord dans cette fausse philanthropie, qui n'est pas plus l'humanité que la philosophie n'est la sagesse; qui s'appelle l'amour des hommes, et n'est pas l'amour de Dieu, véritable vie de l'âme; qui va chercher des frères au-delà des pôles, et qui connaît à peine ce prochain que Dieu a confié à chacun de nous, et qui à force d'aimer tout le genre humain, finit par n'aimer personne.

"Piège dans cette fausse charité que le siècle voudrait confondre avec la véritable charité chrétienne, dont le premier devoir est de tout supporter et de tout pardonner, et d'accueillir ce sincère qui couvre les fautes; mais que le siècle n'invoque tant que pour s'en servir contre elle-même, et faire de cette reine des vertus, la plus belle image de la bonté divine, la complaisance de ses vices, la protectrice de ses iniquités, et la complice de ses plans de destructions de ruines.

"Piège dans cette fausse tolérance, sans bornes, et par conséquent sans sagesse, qui loin de bien concilier les intérêts de l'humanité avec ceux de la religion, trahit à chaque instant ceux-ci, sous prétexte de défendre ceux-là; dont tout l'art est d'insinuer qu'il faut tout tolérer pour ne rien croire; et qui, se démasquant chaque jour elle-même, par ses propres excès, nous prouve évidemment qu'elle ne demande faveur pour toutes les fausses religions que pour mieux opprimer la seule véritable.

"Piège dans cette fausse modération, qui n'est pas celle des désirs, qui n'est pas celle des passions et des plaisirs mondains; et ne connaît rien d'extrême même dans le bien; mais un déplorable compromis entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu, et que le caractère de la vertu ne fût pas une haine vigoureuse pour le vice. Transaction honteuse, indigne d'un chrétien, dont l'esprit est la force, et ne connaît qu'un chemin, la voie droite qui conduit à la vie. Neutralité funeste dans laquelle on se dit modéré, parce qu'on est tiède; impartial, parce qu'on est pas même celui du bien, et propre ainsi à attirer sur nous ce terrible anathème que lance l'Esprit saint, contre ces hommes non moins coupables dont parle le Prophète, qui tantôt au Seigneur et tantôt à Baal, tournent à droite ou à gauche, suivant que l'intérêt les pousse, Usquequò claudicatis in duas partes.

"Piège dans ce perfectionnement mensonger que le siècle nous vante tant, qu'il appelle illimité, parce qu'il ne plus ou s'arrêter, et ne plus lui-même, qu'il appelle indéfini, parce qu'il est indéfinissable, et autant plus éloigné de la perfection chrétienne que l'orgueil est éloigné de l'humanité; l'idolâtrie de soi-même de l'héroïque abnégation, l'amour des plaisirs de la sainte tempérance; le goût grossier pour la matière, et le culte des sens va bientôt remplacer tous les autres, de cette perfection de l'âme qui ne cherche et ne goûte que les choses d'en haut; perfectionnement fantastique qui, bien loin d'aller toujours de vertus en vertus, de nous rendre saints parce que Dieu est saint, et parfaits comme le père céleste, ne va que de rêves en rêves,

d'abstractions en abstractions, et jusqu'ici perfectionné que notre corruption sociale.

"Piège dans cette morale religieuse que l'on voudrait mettre aujourd'hui à la place de la religion, et qui n'est rien de moins que l'absence même de toute religion. Morale dérisoire pour faire des chrétiens sans christianisme, et nous donner l'Évangile; une croyance sans symbole sans croyance; et qui, par le mépris de tous les dogmes, et la latitude arbitraire qu'elle laisse aux objets de la foi, n'est au fond qu'une profession indirecte d'impiété, un athéisme déguisé, et le masque imposteur de la fatale indifférence qui rougit encore de son nom, et n'ose pas encore s'avouer clairement elle-même.

"Piège dans la nouvelle éducation, d'où se trouve exilé ce noble héritage de principes et de doctrines qui ont instruit nos pères, dans cette éducation raisonneuse et toute dirigée suivant les éléments du monde, ainsi que s'exprime Saint-Paul, et non suivant Jésus-Christ, où la première de nos connaissances, c'est-à-dire, la religion, est subordonnée à toutes les autres, et y paraît bien plus encore comme une formalité que comme un devoir, plus comme une convenance que comme une nécessité. Éducation tristement calculatrice, où toutes les lignes qu'on y trace et les cercles qu'on y décrit, ne saurait sauver les enfants d'une seule faute, ni les préserver d'un seul vice; dont les enseignements aussi emphatiques qu'arides ne font que mettre en mouvement et en fermentation les passions naissantes, loin de les contenir; et qui au lieu de prolonger l'âge si court de l'innocence, premier but de toute éducation, ne peuvent que hâter celui de la licence et de la corruption.

"Piège dans ces idées antichrétiennes, mais que le siècle décore d'un autre nom : idées nées hier, toutes pétries du limon révolutionnaire, et contre lesquelles il faut d'autant plus se précautionner qu'elles sont plus suspectes par leur nouveauté, plus vagues dans leur acception, et d'autant plus étrangères à nos mœurs qu'elles ne se trouvent pas plus dans nos catéchismes que dans nos vocabulaires. Véritables énigmes que chacun interprète au gré de ses caprices, et dont le génie propre est de tout confondre pour tout absoudre, et tout excuser et se permettre tout. C'est le pire de tous les états où un peuple puisse tomber; c'est une vraie putréfaction morale, et, pour parler avec Isaïe, une langueur secrète et universelle où le corps social n'offre plus qu'un triste cadavre où les âmes sont sans ressort, les caractères sans vigueur, la morale sans dignité, la conscience sans force, les croyances sans conviction et où il n'y a enfin d'activité que pour les vices, et d'énergie que pour les passions: Omne caput languidum. Que dirons-nous encore? C'est la gangrène qui nous arrive après la fièvre; c'est la léthargie après nos convulsions; c'est l'agonie précurseur de la mort, c'est cet esprit d'engourdissement et de sommeil tant annoncé par le Prophète, que Dieu envoie aux nations rebelles à ses lois, alors qu'il est entré dans son conseil, de les punir et de les perdre.....".

19 Avril 1820, l'éloquent prélat qu'est M^{gr} de BOULOGNE a prononcé à Troyes, ce discours de 64 pages, faisant lecture de l'Oraison funèbre de M^{gr} le Duc de Berry (assassiné) ce seul passage peut donner une idée de la force de ce discours qui peut aller de pair avec l'Oraison funèbre de Louis XVI et avec l'Instruction Pastorale sur la fidélité à Dieu et au Roi que l'éloquent prélat a mis au jour, quelques années auparavant.

"Malheureux sophistes, applaudissez-vous donc de

vos succès : vous avez voulu les principes, vous en avez les conséquences: vous avez voulu immoler à vos théories, vous en voyez l'application; et de vos systèmes monstrueux naissent des monstres de crimes. Vous avez voulu qu'il n'y eût plus que des opinions, et il n'y a plus que des opinions dont chacun est le juge suprême; et le régicide vous a donné ses opinions comme sa règle unique, et a justifié ainsi le meurtre par le meurtre. Non, ce n'est point ici un ressentiment, ce n'est point une haine personnelle, ce n'est point une injure vengée, c'est une opinion, ce sont des sentiments de sorte que c'est bien moins ici la passion qui pousse au crime, que le crime qui est la passion. Vous ne voulez point de religion, si ne n'est peut-être son simulacre; et loin d'invoquer son autorité vous ne cherchez qu'à lui opposer la vôtre; et le coupable aussi cherche à lui opposer la sienne et dans la liberté de penser, voit la liberté de tout faire. Vous désirez la loi des athées, et vous avez des assassins athées, aux yeux de qui le vice et la vertu ne sont qu'un, comme Dieu, et pour lesquels il n'y a d'autres crimes que celui de manquer son coup. Vous ne voulez plus de sacrilège, et il n'y a plus de sacrilège, excepté la loi qui le méconnaît; et immoler l'héritier de la monarchie, ou le plus vil des hommes, n'est plus qu'un même crime. Enfin, vous persécutez les missionnaires de la vie éternelle, vous avez des missionnaires du néant: tout cela n'est-il pas l'ordre? Et de quoi donc vous plaindriez-vous? Ne faut-il pas que les maîtres soient responsables de leurs disciples? Ne faut-il pas que chaque arbre porte son fruit? Ne faut-il pas qu'après avoir semé du vent, vous recueilliez la tempête: et puis-je vous ne voulez plus de l'enfer dans l'autre monde, ne faut-il pas en attendant que vous le transportiez dans celui-ci?

"Et vous, Prince magnanime, Prince vraiment Bourbon, et, à ce titre si jaloux de l'honneur de votre nation, vous qui trouviez si cruel de mourir de la main d'un Français; non, ce n'est point un Français qui vous donne la mort, mais un monstre que repoussent tous les Français, non-seulement comme indigne du nom d'homme. Non vous n'êtes mort par la main d'un Français, mais par celle d'un athée, qui n'appartient à aucune nation, qui ne saurait avoir une patrie propre, et qui, n'ayant plus de rapport avec le Père universel des êtres, ne connaît plus de frères, et dans son effroyable solitude ne laisse voir en lui que le rebut de l'univers et l'apostolat du genre humain».

Au sein de cette Oraison funèbre, s'il est un sujet qui parut convenir spécialement au talent de M^{gr} de BOULOGNE, c'est la peinture d'une déplorable catastrophe, et le tableau d'un Prince, mourant victime des doctrines désolantes de l'impiété et de l'exaltation révolutionnaire; c'est une scène plus tragique encore que celle qui avait autrefois exercé l'éloquence de Bossuet; aussi, dès son début M^{gr} de BOULOGNE ne peut contenir le sentiment profond qui le domine, et s'écrie !!

"O attentat ! O crime sans exemple dans l'histoire des crimes ! Et qui de nous n'a pas senti le contrecoup d'un événement si funeste? Non, ce n'est plus ici un lys qui tombe, c'est la tige elle-même de ces superbes lys qui ombragent le trône, frappée dans sa racine. Ce n'est plus un seul Prince, c'est toute une postérité, c'est toute une génération royale, s'éteignant sous la main barbare qui vient de faire en un instant, ce que le temps, tout fort qu'il est, n'avait pu faire en tant de siècles. C'est la mort d'un petit-fils de Henri IV et de Louis-le-Grand, dépositaire de nos chères espérances et garant de notre avenir. O qui me donnera d'ouvrir devant vous ce livre funèbre que vit Ezéchiel, ce livre qui ne

renfermait au-dedans et au dehors que des lamentations et des calamités; intus et foris.....lamentationes et voe; pour y puiser des couleurs assez fortes ou assez touchantes, assorties au malheur que nous déplorons, et qui met le comble à tous les autres ! Quel sujet que celui où nous avons à montrer, dans une seule mort et si étroit espace, tout ce que la vertu a de plus sublime et le crime de plus odieux; tout ce que le ciel a de plus divin et l'enfer de plus hideux ! Quelle voix assez éloquente pourra donc retracer cet étrange contraste ? Que n'avons-nous ce pinceau sublime qui traça la nuit désastreuse, la nuit effroyable, et la nouvelle retentissant tout à coup comme un éclat de tonnerre ! Et quel tonnerre plus atterrant ! Et quelle nuit plus désastreuse que celle qui couvrit de son ombre funeste le crime affreux qui a plongé la France dans le deuil ! Venez donc amateur du monde ; venez, enfants légers des jeux et des ris, hommes frivoles et distraits, qui ne savaient ni rien sentir, ni rien prévoir, transportez-vous en esprit sur ce théâtre d'enchantements et de plaisir où la mort tout à coup vient placer son théâtre. Entendez tous ces accents de la désolation et ces longs cris du désespoir qui font taire tous les concerts: voyez toutes ces pompeuses décorations, vains prestiges des yeux, remplacées par des crêpes funèbres; et dans le temps qu'on se livre à une joie trompeuse, et que, suivant l'expression du Sage, on se couronne de roses et de fleurs, le tombeau s'entrouvrant soudain pour dévorer l'héritier de trente Rois. O Dieu ! Qu'est-ce donc que de nous ! Ainsi nous sont révélées à la fois, et la vanité des grandeurs, et la vanité des plaisirs, et la vanité de la gloire, et la vanité toute entière de l'homme, que ni la valeur, ni la santé, ni la jeunesse, ni la force de l'âge, ni les douceurs de l'union la plus heureuse, ni la splendeur du sang, ni l'attente de la plus belle des couronnes, ne sauraient garantir de la rigueur de sa destinée".

Enfin, terminons cet Oraison funèbre de M^{gr} le Duc de Berry, par cette citation un peu longue, mais dont rien n'a été retranché:

"Mais c'est peu de pleurer sur le Prince que nous avons perdu, nous devons encore pleurer sur nous; et, après avoir reconnu la cause à jamais détestable de sa mort, il nous importe de nous demander quelles en seront les suites et les fatales conséquences. Hélas ! Et quel sort est donc maintenant réservé à la France ? Quel changement un si grand attentat mettra-t-il dans nos destinées ? Est-ce donc le dernier auquel un Dieu vengeur nous attendait, et la mesure serait-elle comblée ? A quels nouveaux malheurs sommes-nous réservés ? Quelles voies inconnues nous reste-t-il encore à parcourir ? Et faut-il donc que nous versions encore plus de larmes sur les vivants que sur les morts ? Y aurait-t-il donc un moment, une faute, un malheur, un crime après lequel il n'y a plus de salut, plus d'espérance, plus d'espérance et à sa dernière ruine ? Mes frères, Dieu le sait, son secret est à lui, et qui de nous a été conseiller ? Mais ce que nous pouvons assurer sans entrer dans les conseils de Dieu, c'est que les royaumes ne pouvant pas être jugés dans l'autre monde, somment les Rois, ils le sont tous dans celui-ci, et reçoivent par conséquent, dès cette vie même, leur châtement ou leur récompense. Ce que nous pouvons annoncer sans être prophète, c'est que lorsqu'au coucher du soleil un noir nuage paraît sur l'horizon, le lendemain vient la tempête et que jamais nuage n'a été plus sombre et plus sinistre que celui qui s'élève aujourd'hui sur le tombeau du Duc de Berry. Ce que nous savons, sans vouloir pénétrer aucun secret du ciel, c'est que, si les

hommes tuent les princes, les doctrines tuent les empires, et frappent au cœur les nations; que toutes ont péri par les mêmes maximes qui nous égarent et les mêmes vices qui nous travaillent; et qu'un peuple auquel on donnerait l'impunité comme un remède de ses vices, un frein à ses passions, et un garant de sa félicité, serait un peuple perdu, une nation finie. Ce qui n'est que trop évident, c'est qu'après avoir parcouru la plus vaste carrière de licence et d'ignominie qui ait été jamais offerte à la perversité humaine, nous sommes encore plus aigris que aigris, que corrigés, plus affligés de nos misères que représentants de nos propres excès, et que jamais ni Babylone enivrée de ses coupables voluptés, ni l'incrédule Ninive sourde à la voix de ses prophètes, ni l'Egypte idolâtre et frappée en tant de plaies, ne se montrèrent autant que nous, et rebelles aux menaces du ciel et insensibles à ses miracles. Ce que nous voyons enfin, sans avoir besoin de percer le mystère des temps prédits par le Sauveur du monde, où l'anarchie des esprits doit précéder la confusion des éléments, et l'extinction de la lumière de la foi, la chute des étoiles.

"Telles sont, Messieurs, les tristes réflexions et les vives alarmes que nous inspire d'elle-même la mort fatale que nous déplorons. Et qui de nous oserait dire que nous exagérons nos maux comme nos dangers ? Et quelle serait donc cette calamité nouvelle ajoutée à toutes les autres ? Cette flatterie des vices plus dégradante encore que celle du pouvoir, cette conspiration contre la vérité, qui ne veut d'elle tout au plus que des traits émoussés et des accents timides; et cette haine de la lumière, qui ne craignant rien tant que le jour, nous aveugleront assez pour ne pas voir que rien ne peut nous délivrer que la vérité toute entière, et que la trahir, c'est de toutes les félonies la plus lâche comme la plus fatale. Ah ! Il est donc temps d'aller à la source du mal, ou de nous résoudre à le voir sans remède. Il est temps d'arrêter les progrès de ces fièvres irrégulières et politiques, qui nous consomment et nous dévorent d'autant plus qu'elles s'irritent et s'enflamment l'une par l'autre ; il est temps de revenir à cette religion sainte, loi suprême sans laquelle il n'y a pas de loi, comme au seul port qui nous protège dans la tempête, comme à l'arche dans ce nouveau déluge, et comme à l'ancre de miséricorde dans ce naufrage universel de l'ordre social. Le siècle a beau nous dire qu'il ne peut pas rétrograder ; c'est le délire de l'orgueil, c'est le langage du désespoir, et non celui de la sagesse. Il faut qu'il recule devant nos malheurs, qu'il y mette le comble ; qu'il recule devant ses excès, ou qu'il succombe ; qu'il recule devant l'abîme ouvert sous nos pas, ou qu'il nous y jette. Il est temps enfin de sortir du sommeil, et de prêter l'oreille à ce grand avertissement que vient de nous donner le ciel. Encore un pas, encore un moment, et l'édifice de nos iniquités croulera sur nous-mêmes. Et combien faudrait-il que nous fussions endormis, si une catastrophe aussi terrible ne nous réveillait pas ; si nous manquions ce moment, ce dernier rayon de lumière que nous offre la Providence, avant de nous abandonner, et de nous retirer la main ; et si la mort que nous déplorons, bien loin de nous ouvrir les yeux, laissait insensible aux grandes leçons qu'elle nous donne, qu'aux grands malheurs qu'elle nous fait craindre ? Tournons donc encore un moment nos regards vers la victoire expirante, et sachons au moins nous instruire par son dernier soupir".

En général, tout ce discours est écrit avec une chaleur qui semble aller toujours en croissant, et on y reconnaît aisément la touche vigoureuse de l'illustre orateur, qui ho-

nore depuis quarante ans la Chaire par ses travaux et ses succès.

On se rappelle que le Concordat de 1817 fut suivi de longues négociations relatives à son exécution, réclamée par les évêques, et empêchée par divers obstacles; Mgr de BOULOGNE prit part aux délibérations de ses collègues sur ce sujet, et signa les lettres communes écrites au Pape et au Roi, et la déclaration du 13^{7^{bre}} 1819. Par ce dernier acte, Monseigneur adhérait à la suspension du rétablissement du siège de Vienne, et depuis il renonça formellement à son titre, et témoigna qu'il était prêt à souscrire à tout ce qui serait statué par le Pape sur les affaires de l'église de France. La suppression du siège de Vienne se trouva consommée par la Bulle Paternae Caritatis, du 6^{8^{bre}} 1822, et ce fut sans doute pour dédommager Mgr de BOULOGNE du sacrifice qu'il avait fait, que le Roi Louis XVIII le nomma Pair de France par ordonnance du 31^{8^{bre}} 1822 ce qui lui donna l'occasion de prendre la parole à la Chambre des Pairs, sur la loi du Sacrilège, lors de la séance du 13 Juillet 1824.

Mercredi 11 May 1825, entre Neuf et Dix heures du matin, l'un des Grand-Vicaire de son Diocèse, l'Abbé Hubert, à peine de retour d'un voyage à Troyes, le trouve étendu sur son lit, sans connaissance et dans le plus imminent danger d'une attaque d'apoplexie, entouré de sa famille en pleurs.

Jeudi 12 May 1825, après une nuit fort agitée, déjà la bouche paralysée ne pouvait recevoir le Saint-Viatique, alors le Grand-Vicaire, l'Abbé Hubert cloué au chevet de Monseigneur, va chercher M. le Curé de Saint Sulpice qui lui administre l'Extrême Onction.

Vendredi 13 May 1825, dans son appartement de la rue de Vaugirard, à Paris, Monseigneur Antoine Etienne de BOULOGNE, archevêque-évêque de Troyes, à une heure et quelques minutes du matin, s'est doucement endormi dans le Seigneur, d'une attaque d'apoplexie où accident vasculaire cérébrale. Madame B, sa nièce, qui ne l'a pas quitté un instant, lui a fermé les yeux.

Samedi 14 Mai à midi, une députation de la chambre des pairs et une garde d'honneur ont accompagné le corps à l'église de Saint Sulpice. Deux nobles pairs et les deux grands-vicaires portaient les coins du drap mortuaire. Plusieurs archevêques et évêques, curés et prêtres, officiers-généraux, et une foule immense de fidèles remplissaient le chœur et la nef de cette superbe basilique, qui était toute tendue en noir, à l'exception de la chaire. Cette circonstance frappa sans doute M. l'abbé Hubert, car soudain on le vit quitter sa place auprès du catafalque, conférer un instant avec M^{gr} l'évêque de Nancy, qui parut approuver l'heureux geste à propos du grand-vicaire. Il va ensuite communiquer au respectable curé son idée, bien sûrement inspirée par le cœur, et par le sentiment de la perte que vient de faire la chaire de vérité. En un clin d'œil il ôte son crêpe, et le suspend à la belle chaire de Saint Sulpice, où l'orateur que nous pleurons, s'étaient si souvent fait entendre et admirer. C'était dire, l'éloquence sacrée est en deuil, et tous les esprits, toutes les âmes vraiment chrétiennes, sentiront le mérite de cette courte oraison funèbre.

Après la messe solennelle, M^{gr} l'archevêque de Bourges fit les absoutes, et le cortège se remit en marche, pour conduire la dépouille mortelle du prélat à sa dernière demeure. M. le marquis de Montmorency, avait noblement offert une des quatre places destinées à son illustre famille

dans le cimetière du Mont-Valérien, mais Mgr l'évêque de Nancy décida très sagement qu'il convenait mieux encore de déposer les restes vénérés de ce grand évêque dans la partie de ce cimetière réservée à l'épiscopat et au sacerdoce. MM. les chanoines et le Chapitre de l'église de la cathédrale de Troyes, ont fait célébrer ce Samedi 14 Mai un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr. ETIENNE-ANTOINE COMTE DE BOULOGNE, Archevêque-Evêque, Pair de France, et Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, 600 invitations avaient été distribuées pour cette cérémonie où assistait un grand nombre de fonctionnaires et de personnes distinguées. M. l'abbé Lucot a lu un discours touchant, dans lequel il a rappelé les vertus du défunt, son courage à dire la vérité aux princes de la terre, et ses titres, comme orateur de la chaire sacrée, à la mémoire éternelle et à l'admiration du monde chrétien.

M l'abbé Hubert a remis six cents francs à M le président de la fabrique, comme legs du prélat, pour l'achat d'un beau calice, et cinq mille francs à l'économiste des deux séminaires; il lui reste en mains quelques fonds, et il en attend d'autres encore, pour compléter cette œuvre de pieux souvenir et de charité.

Rapporté à Troyes par un des ses Vicaires Généraux, l'Abbé Hubert, le cœur de l'illustre pontife, à été déposé pour le conserver dans une muraille latérale de la Chapelle de Sainte Apollinaire de la Cathédrale, vers l'endroit où repose la dépouille mortelle de M^{gr} de la Tour du Pin. La respectable famille y consentit généreusement. Par ses ordres et à ses frais, le cœur fut extrait et embaumé, puis entouré de ligaments de soie, hermétiquement renfermé dans un coffret de plomb soudé, recouvert d'un second coffret de cuivre doré, enfin confié aux tendres soins de l'abbé Hubert que ce grand évêque honorait de toute son affection.

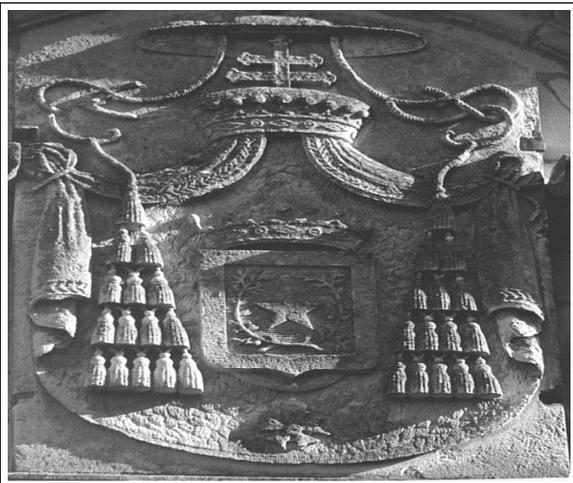
M.M. Les vicaires généraux capitulaires du diocèse de Troyes, dont le siège vacant ne peut tarder à être occupé par M^{gr} Séguin des Hons, évêque nommé et doit être incessamment sacré à Paris, viennent de publier un avertissement aux fidèles à l'occasion du Carême de 1826.

Pour revendiquer la dépouille mortelle de Mgr de BOULOGNE, le Chapitre s'empressa de s'associer à cet honorable projet. L'autorité ayant fait droit à une si légitime réclamation, les restes de Mgr de BOULOGNE furent exhumés du cimetière du Mont-Valérien le Vendredi 11 Mai 1842, et transférés à Troyes, le lundi 14 Mai 1842. Le char funèbre arriva vers deux heures, à l'église Saint-Martin-ès-Vignes, où après une absoute célébrée par M. le Doyen du Chapitre, le convoi se mit en marche pour la Cathédrale.



Vitraux Notre Dame du Chiène

*En haut, au centre, le chapeau d'ecclésiastique
De chaque côté 5 rangs de pompons qui signifient
son Titre d'Archevêque.
Et au centre son blason : Etoile d'or sur brin d'olivier
Et dessous sa médaille de Pair de France.*



Sources : Photos Archives Départementales de l'Aube
Dictionnaire Biographie Française Vol VI p. 1372
Dictionnaire Napoléon de Jean Tulard
Dictionnaire Quillet-Flammarion
Dictionnaire Petit Larousse Ed.n1980 et 2001
Journal de l'Aube
L'Ami de la Religion et du Roi

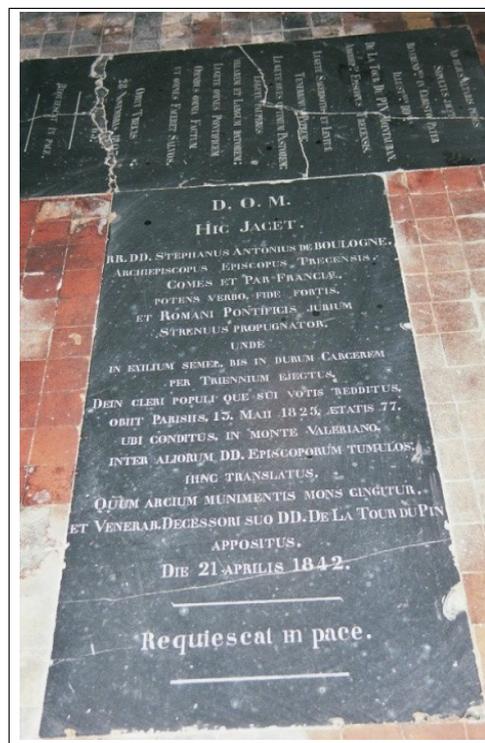


Photo collection J. F. THUILLER A. 2623

*Le Tomulus se trouvant à la tête de celui de
Monsieur de Beulogne
est le Tomulus de son prédécesseur
Monsieur De La Tour du Pin.*

GLANES

Marnay, le 15 juin 1762.

Fin d'une harangue faite à Monseigneur de BOULOGNE, le 14 août et le 15 août 1762, fête de l'Assomption, à la grande porte de l'Eglise, avant la grande messe à laquelle assista Monseigneur DEBOULOGNE en qualité de Seigneur de Marnay, ci-devant contrôleur général, cordon bleu, accompagné à cet office solennel de madame son épouse, monsieur son fils intendant des finances, de deux demoiselles, ses petites filles, dont une présenta les pains bénis, et d'autres seigneurs et dames. Sentiments de religion que vous faites paraître avec édification dans ce Saint Temple, sont une époque qui sans doute n'a pas été jusqu'à présent, époque qui mérite que nous la transcrivions sur nos registres signés par des marguilliers, habitants et de nous Curé ; vos descendants sauront, Monseigneur, dans siècles reculés qu'un de leurs ayeuls, illustré par tant de si hauts titres, est venu dans une année du dix-huitième siècle se prosterner aux pieds des Autels, y assister aux Saints mystères avec madame, monsieur son fils, intendant des finances, et sa nombreuse famille au jour et grande fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, patronne de cette paroisse, monseigneur en étant Seigneur et fit en ce jour de très abondantes aumônes.

Signé : OUDIETTE, Louis DELAUNAY, marguillier

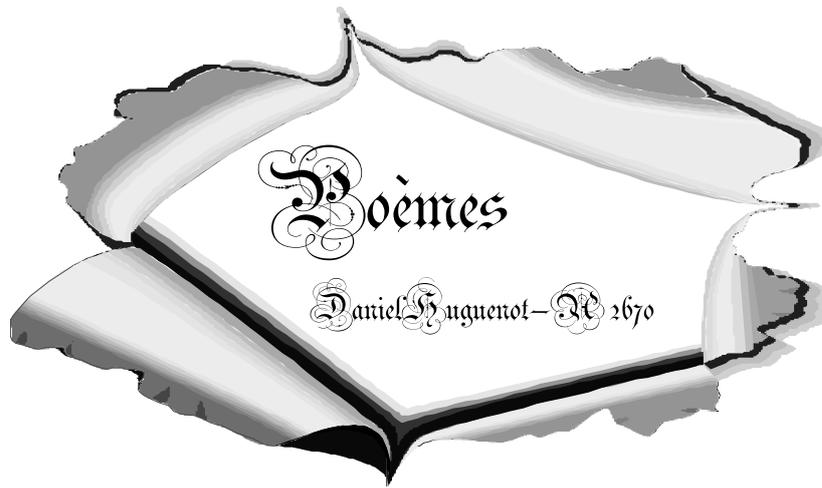
Henri-Claude MARTINET A.2371

Bray sur Seine – 77

Le 9^{ème} du mois de mars 1754 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Etienne DANDELLOT, vivant marinier demeurant à Nogent sur Seine, âgé de 40 ans ou environ, décédé en cette ville le jour précédent laquelle unhumation a été faite en présence de Claude GRÉGOIRE sa femme, de Claude CARNAGE sa tante qui ont déclaré ne savoir signer.

Jean SUINAT A. 1399





Jolie Tulipe

On la voit au matin, après un long sommeil,
Cette fleur de printemps dans sa nudiste pose,
Qui se voudrait déjà, rivale de la rose,
S'ouvrir à l'unisson du généreux soleil.

En fragile portrait d'une grâce éphémère,
Sous le torride émoi de l'astre caressant,
Elle nous offre, ici, chaque jour renaissant,
Les fastes sensuels de sa robe légère.

On l'invite parfois, malgré son impudeur,
Au lit du bouton d'or et blanche marguerite,
Parmi d'autres beautés, dont elle est favorite,
Pour un joli bouquet et l'arôme enchanteur.

Et puis, au mois de Mai, lentement dévêtue
Par un coquin zéphyr aux poumons matineux,
La belle, ainsi, se meurt sous l'azur angineux,
Et nous cède, à regret, sa tige toute nue.

Tel ce beau papillon, aux élytres de miel :
Pour qui le malin temps accorde peu de vie,
Pour ce diffus bonheur, dont mon âme est ravie,
Reviens à l'an nouveau du premier arc-en-ciel !

La Mort D'un Géant

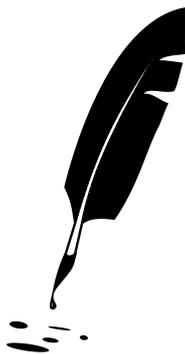
J'étais l'un de ces bois, essence à violon.
De cent toises passais l'harmonieux mélèze.
Offrant à Dame Lune un pointu mamelon,
Ma cime, sans pudeur, la caressait à l'aise.

La belle, tout émue, oubliant l'irrespect
Agréait cet égard sans aucune méprise.
Le Céleste irrité, de semblable toupet,
Ourdit, à mes dépens, une injustice entreprise.

Par un étrange ciel au regard ténébreux,
Qu'un orage, soudain, de violence, éclaire,
Les bourrasques d'Éole au poumon généreux
Ont déversé, sur moi, leur funeste colère.

Je ne cacherai plus, du patient busard,
La palombe, au logis, sous ma verte ramure,
La frêle chrysalide à l'abri du blizzard
Et duquel vent coulis, n'entendrai le murmure.

La généreuse terre à réclamé son dû.
Mon corps abandonné, déjà, s'y décompose
Et lentement, ainsi, le prêt sera rendu
Sur la mousse câline où mon âme repose.



QUESTIONS

RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :

- **UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7**
- **ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT**
- **PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES**
- **INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM, ADRESSE ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE QUESTION**

Donnez le maximum de renseignements susceptibles d'aider la recherche : type d'acte, dates les plus précises possibles, paroisse ou commune, etc...

ABRÉVIATIONS GÉNÉALOGIQUES COURANTES

naissance	°	avant 1750.....	/1750	père.....	P
baptême	b	après 1750	1750/	mère	M
mariage	x	douteux	?	filleul (e).....	fl
contrat de mariage	Cm	environ (date) (circa)	ca	parrain	p
divorce)(fils	fs	marraine	m
décès	+	filie (filia)	fa	témoin	t
nom/prénoms inconnus	N...	veuve (vidua)	va	testament	test

y : au même lieu que celui cité auparavant. Exemple : Payns 16/2/1710, y + 30/3/1768, y x 4/6/1736.

12.001 - ADAM – MOSLEY

Ch. ° Vaudeurs (89) ADAM Charles + 13/01/1737 Aix en Othe (10) y x 09/02/1728 à MOSLEY Marie Louise y ° 27/10/1705 y + 15/09/1748

Ginette DENISET (A 1934)

12.002 - ANDOUILLE

Ch. + 1759/1764 Traînel de Laurent ANDOUILLE ep de Marie Mad GATEAU yx 1728

Denis BIGOT (A 1786)

12.003 - ARMAND – MALHERBE

Ch. x /1821 ARMAND Jean à MALHERBE Anne enfants nés Laubressel

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.004 - BRADEFERT

Ch. +/1758 Traînel de Marie BRADEFERT ép. d' Antoine TISSERAND y x 1735 Traînel lui y xx 01/02/1758 à Anne ROUX

Denis BIGOT (A 1786)

12.005 - BRUNOT – PROVENCE

Ch. ° BRUNOT Catherine fa de Jean et JACQUEMARD Marguerite x 1787 Fresnoy à PROVENCE Claude y + 1834

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.006 - CHAPPUT- COLLET

Ch. + CHAPPUT (CHAPU) Anne fa d'Edme et PERTUISOT Anne ° 1773 Bertignolles x 1801 Fresnoy à COLLET Edme Claude v en 1814 Montiéramey

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.007 - CLEMONT (10-51)

Ch. °, x, + (51 ou départements limitrophes, peut être Aube à Allibaudières) d'Henri CLEMONT cultivateur ° ca 1865, + 1907/ x ca 1900 avec Ne NASLOT fa d'Armand Nicolas NASLOT, ° 06/12/1851 Bethon, x ca 1879 à Marie Rose HUDLEY (HUDELEY) ° ca 1855.

Denis CHASSEIGNE (A 2648)

12.008 - DARGNIAT – LAUBOT

Ch. x Jean DARGNIAT et Lise Angéline LAUBOT v de Pierre Benjamin PARISOT à Pont/ s/ Seine en 1857

Michel CHAUMARD (A 1986)

12.009 - DEFER – MANGEON

Ch. ° et x DEFERT + 26/04/1676 Soligny Les Etangs et ° x de MANGEON Benoîte y + 09/01/1700

Ginette DENISET (A 1934)

12.010 - DEURSON ou DORSON

Ch. + Eloy DEURSON (DORSON) x CHALLOIS Jeanne (° 1655 + 17/06/1675 La Saulsotte) dont 1 fa Louise x PRIEUR Fiacre et 3 garçons Jacques Eloy et Laurent

Serge LACAVE (A 1570)

12.011 - DUPONT

Ch. + 1786/ Troyes de Catherine Anne DUPONT v de François Claude GIRARDIN x 1761 St Martin es Vignes

Denis BIGOT (A 1786)

12.012 - FAJOT – GALLOIS

Ch. ° FAJOT Françoise fa de Louis et BERTOT Françoise x 1762 Laubressel à GALLOIS Blaise y + 23/09/1784

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.013 - GATEAU (GASTEAU)

Ch. + 1762/ 80 Traînel de Marie Mad GATEAU v de Laurent ANDOUILLE y x 1728 fa de Elisabeth y x 1763

Denis BIGOT (A 1786)

12.014 - GIRARDIN

Ch. +/1787 Troyes de François GIRARDIN x 1761 St Martin es Vignes à Catherine DUPONT fa Edmée y x 21/11/1786

Denis BIGOT (A 1786)

12.015 - GUERINOT - BOULARD

Ch. o x † et ascend du couple Augustin GUÉRINOT o Estissac vers 1809, y x /3.1830 à Marie Thérèse BOULARD (o fa Théophile Augustine)

Jocelyne THIERRY GUERINOT (A 1836)

12.016 - GUERINOT – DEHEURLES

Ch. ° x + et asc du couple Claude GUERINOT + Estissac 04/01/1840 82 ans (possible fs de François y x 1738 à Martine GATELIER) x Estissac ou Dierrey St Julien /04-1798 à Marie DEHEURLES (o fs à Estissac Charles Alexis) Témoin x de son frère Pierre à Dierrey Saint Julien le 08/07/1784 à Marie GRISIER)

Jocelyne THIERRY GUERINOT (A 1836)

12.017 - GUERINOT – MASSICAUT

Ch. ° x + et asc couple Jean GUERINOT x Estissac ou Dierrey Saint Julien /06-1770 (° de son fs Claude à Estissac) à Claude MASSICAUT si possible desc.

Jocelyne THIERRY GUERINOT (A 1836)

12.018 - GUILLAUMA – FRANC

Ch. Boulages + du couple GUILLAUMA Etienne et FRANC Louise x 06/05/1658 Marcilly s/ Seine l'épouse étant v de CONTAT Gérard

Serge LACAVE (A 1570)

12.019 - HAZOIRE

Ch. ° asc HAZOIRE Claude x 23/10/1712 Pars les Romilly (10) à CHAMBRILLON Geneviève

Ginette DENISET (A 1934)

12.020 - HENRY – PRAILLY

Ch. x Louis HENRY à Marie PRAILLY dont 1 fa Marie Louise à Villenaux ° le 25/08/1721 qui demeurait par la suite à Barbuise

Micheline PARDON (A 1969)

12.021 - HERVELIN – ROYER

Ch. ° + du couple HERVELIN Louis (fs de Louis et ROYER Marie) x 03/09/1714 Poivres à ROYER Madeleine v de Louis ROYER qu'elle avait épousé à Poivres le 04/11/1707 Parents non cités. Ces deux actes contiennent

ils des témoins ? Leur consanguinité vient probablement des ROYER le degré n'apparaît pas dans la table.

Serge LACAVE (A 1570)

12.022 - JOLLY

Ch. asc ° + de Jacques JOLLY (JOLY) marchand à Méry et son x avec Catherine ? 3 enfants : Nicolas J marchand teneur (p en 1687 d'Anne JOLY) Etienne J marchand à Méry x Anne PRUDHOMME (m en 1687 d'Anne JOLY) Louis J de la Barbuise, avocat au parlement Bailly d'Arcis y x 1683 à Marie PIOT ° 1666 y + 1707

F. SAINTON (A 816)

12.023 - JUCHAT

Ch. + 1750/57 Avon La Pèze ou proche de Denis JUCHAT x 1716 St Martin es Vignes à Cécile PATUREAU

Denis BIGOT (A 1786)

12.024 - LACROIX – LAURENT

Ch. + 1780/86 Traînel de Prothais LACROIX et Anne Sévère LAURENT y x 1742 fs de Prothais y x 19/02/1776 à Anne CHAPLOT

Denis BIGOT (A 1786)

12.025 - LAPLANCHE – COLLET

Ch. + LAPLANCHE Marie fa de Nicolas et LAUVERGNAT Ouisse (Louise) ° 27/09/1741 Montiéramey y x à COLLET Claude

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.026 - LOISELET – HUTIN

Ch. + / 1775 région Plancy - Charny - Viapres (10) de Jacques LOISELET et Nicole HUTIN x 1741 Rhèges (10) fs de Nicolas x Plancy 1771

Denis BIGOT (A 1786)

12.027 - MAILLET – CHENUAT

Ch. enfants du couple MAILLET Nicolas Romain, meunier x 16/08/1694 Périgny la Rose à Marie Louise CHENUAT sachant que l'un d'eux est ° à Villenaux le 17/02/1711 Charles et qu'il est + à Barbuise où il s'est x et où il était meunier.

Micheline PARDON (A 1969)

12.028 - MAILLET – ROBINOT (ROBINET)

Ch. x de Vincent MAILLET taillandier à Villenaux 1668/1680 à Marguerite ROBINOT ou ROBINET, (Périgny la Rose, Barbuise, Villenaux) et si possible leurs enfants (Nicolas Romain 1670, Nicolas, Romain).

Micheline PARDON (A 1969)

12.029 - MAROT

Ch. x Henri MAROT ° à Romilly le 13/05/1874 fs de Jules et Marie Silvanie RICHARD

Michel CHAUMARD (A 1986)

12.030 - MAROT

Ch. x Julie Gabrielle MAROT ° à Romilly le 20/12/1869 fa de Jules et Marie Silvanie RICHARD y + le 25/03/1954

Michel CHAUMARD (A 1986)

12.031 - MERAT

Ch. + 08/11/1900/ (région Bethon, Vertus ou départements limitrophes, peut être Aube) d'Ismérie Suzanne MERAT, °

11/08/1826 Bethon, y x 12/02/1851 à Bertin Omer NASLOT + Chantemerle 08/11/1900. Elle était fa de Jean Etienne MERAT et Marie Reine Syre HALLIER.

Denis CHASSEIGNE (A 2648)

12.032 - NASLOT

Ch. x + (région Bethon ou départements limitrophes) d'Armand Nicolas NASLOT ° 06/12/1851 Bethon, x ca 1879 avec Marie Rose HUDLEY ° ca 1855. Armand Nicolas NASLOT était employé de chemin de fer à Coligny (51) en 1880 et était fs de Bertin Omer NASLOT et d'Ismérie Suzanne MERAT.

Denis CHASSEIGNE (A 2648)

12.033 - NASLOT (10)

Ch. x ca de 1904/1914 à Romilly Sur Seine (10) de Louis Auguste NASLOT ° 01/06/1885 Coligny (51) fs d'Armand Nicolas NASLOT et Marie Rose HUDELEY à Anne Marie CAURY.

Denis CHASSEIGNE (A 2648)

12.034 - PALENTRU

Ch. ° Saint Lupien de PALENTRU Pierre (fs de Laurent et VILAIN Edmée) x 24/11/1739 à Marcilly Le Hayer (10) à HAZOIRE Geneviève

Ginette DENISET (A 1934)

12.035 - PATUREAU

Ch. + 1750 / 80 Avon La Pèze ou proche de Cécile PATUREAU vve de Denis JUCHAT y x 1716 St Martin es Vignes

Denis BIGOT (A 1786)

12.036 - PERTUISOT – CHAPPUT

Ch. ° PERTUISOT Anne fa de Jean Baptiste et HUTINET Marie x 1768 Montiéramey à CHAPPUT Edme + 1802 Bertignolles

Roger LEQUIN (CGA 2456)

12.037 - PRIEUR – DEOSON ou DORSON

Ch. x et + Fiacre PRIEUR et DEOSON Louise dont 1 fa Jeanne x 03/03/1699 à La Saulsotte à CUISSET Etienne fs d'Etienne et ROSLIN Perette.

Serge LACAVE (A 1570)

12.038 - ROUSSEL(LE) – LOUIS

Ch. + 1786/ Troyes de Louis Nicolas ROUSSEL(LE) et Marie Anne LOUIS x 1752 St Martin es Vignes fs Claude y x 21/11/1786

Denis BIGOT (A 1786)

12.039 - SAINTON

Ch. asc ° Jacques SAINTON + 31/12/1736 ? x Edmonne BOURGEOIS °1665 +, 2x 17/01/1708 Nicole REGNAULT sa servante de Droupt Saint Basle d'où Jacques SAINTON ° 1708 + 1781 Viâpres x 1733 Chapelle Vallon (10) à Nicole THOMAS vve d'Hubert CLEMENT + 1732 ?

F. SAINTON (A 816)

12.040 - SAINTON – CLEMENT

Ch. asc ° ca 1712 Pierre SAINTON + 16/01/1787 Pouan les Vallées et x avec Mathie CLEMENT d'où Jean François y ° ca 1745

F. SAINTON (A 816)

12.041 - SAINTON – VERON

Ch. asc ° + Jacques SAINTON et x Anne VERON d'où Jeanne Rosalie ° ca 1789 Mergey + 1832 Troyes y x 1813 à Jean Baptiste DOUBLET.

F. SAINTON (A 816)

12.042 - SAVOIE – SAVOYE

Ch. ° ca 1704/18 Plancy (10) ou proche de Catherine SAVOIE fa Jacques et Catherine BECLET y x 26/05/1704

Denis BIGOT (A 1786)

12.043 - VANNEAU – AMPENOST

Ch. région Montpothier, La Saulsotte + de VANNEAU Edme x 03/02/1677 à Montpothier avec AMPENOST Marie (1645- 23/12/1694 Montpothier) dont 1 fa Anne y x 30/01/1703 à LOMBARD Michel(fs de Jean et Sulpice RICHOMME) +/1721 L'épouse y xx 17/11/1721 à BARDEL Jean, ch. + de cette dernière.

Serge LACAVE (A 1570)

Questions arrêtées le 24 Février 2012

Frédérique BALLERAY (A 1507)

Bouteille à la mer

Tous Renseignements concernant l'usine de bonneterie créée par Anatole Tabouret et exploitée par son fils Roger Tabouret à Marigny le Château. (photos documents etc..) Cette usine a été reprise par Mr Desmoulières.

Recherche renseignements (documents photos etc..) concernant l'usine de bonneterie créée par Gustave Laroche située à Troyes. Elle fut rachetée par Madame Robin puis serait devenue un centre pour enfants.

Merci à tous pour votre aide.

Catherine Coda-Macé A. 2576

JOYEUSES PÂQUES

RÉPONSES

RAPPEL : Merci de respecter les consignes suivantes :

- UNE SEULE QUESTION PAR FEUILLE 21X29,7
- ÉCRIVEZ AU RECTO SEULEMENT
- PATRONYMES EN LETTRES CAPITALES
- RAPPELEZ L'INTITULÉ (NUMERO ET NOM) DE LA QUESTION À LAQUELLE VOUS RÉPONDEZ
- INDIQUEZ VOS NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO D'ADHÉRENT SUR CHAQUE RÉPONSE

11.063 – CHEVALOT – DOYEN

Marie Mathilde DOYEN o 26.06.1771 Dommartin Lettrée, fa de Pierre et Rose HENRY. p. Pierre Louis HENRY, m. Marie Mathilde PACQUIER

Daniel GARNESSON A. 2140

Les dix commandements du généalogiste

Tu ne seras pas luxurieux :

Succomber à une telle tentation mérite la damnation. C'est ce qui pourrait s'appeler « s'inventer quelques cuissés gauchés ».

Tu ne seras point larron :

Est-il besoin, encore de rappeler aux fidèles de notre église qu'il est formellement interdit de dérober des documents ? Même pour une pièce pleine d'émotion, voire rarissime.

Tu ne porteras point faux témoignage :

Le risque est grand de succomber aux voies erronées ou de commettre une faute délibérée.

Il faut porter dans votre dossier généalogique toutes les références de vos découvertes, des informations recoupées et vérifiées.

Tu ne désireras point la femme d'autrui :

Ne cherchez pas à séduire par un tableau d'ascendance ou un arbre généalogique aux dimensions aussi grandes que celle de votre voisin. Soignez plutôt la qualité de votre travail.

Tu ne convoiteras pas les biens d'autrui :

Quelques-uns de vos parents ont la chance de posséder un véritable trésor familial, justifiant leur ascendance mais aussi la vôtre, leurs gloires ou leurs malheurs passés. Il ne sert à rien de convoiter ces biens. Composez et enrichissez votre patrimoine archivistique par l'utilisation photographique et sonore moderne.

Colette Thommelin-Prompt A. 1545

Source : « Généalogie » de Léo Jouniaux

11.065 DOYEN-CORDIER-ROYER

Louis DOYEN o 3.01.1696 Soudé Ste Croix, 51, fs de Pierre et Jeanne DOYEN ; p. Louis MASSON, m. Claudine DOYEN

Daniel GARNESSON A. 2140

LES PENSIONNÉS 2ème semestre 1899

BILLOT Nicolas Ambroise né le 31.01.1839 à Lentilles, instituteur – Pension mensuelle de 1196 frs à partir du 1.05.1899, demeurant Chauffour les Bailly.
Décret 56.996 partie B3348 page 268

GUÉRIN Bazile Emile né le 7.04.1848 à Fay les Marilly, instituteur – Pension mensuelle 1054 frs à partir 1.10.1898 demeurant St Lyé.
Décret 56.996 partie B3348 page 268.

HEMARD Louis Etienne né le 14.12.1841 à Mailly le Camp, instituteur – Pension mensuelle 1144 Frs à partir du 1.05.1899, demeurant St Léger sous Margerie.
Décret 56.996 partie B3348 page 270

MAILLARD Marie Clotilde Victoire Vve VERNHETTE née le 10.04.1846 à St Mards en Othe ;
Epoux ex-percepteur titulaire d'une pension de 3086 frs. Elle perçoit 1028 frs mensuelle à partir du 8.03.1899 et demeure à Troyes.
Décret 56.996 partie B3348 page 270.

Pascal BARON A. 1569





BIBLIOTHEQUE

LU POUR VOUS au 3ème trimestre 2011
Par Elisabeth HUÉBER - A. 2293

Généalogie Briarde CGBrie n°86

La laiterie de Meilleray
Alexandre FICHET
Simon ARNAULD de POMPONNE
Charles COLBERT de Croissy
J-Baptiste COLBERT de Torcy
Isaac Louis LEMAISTRE de Sacy
Jean Jules Bernard SALMSON et sa famille
Famille POMMERY: la moutarde de Meaux
Ste BATHILDE

Histoire & G Axonaise Généalogie Aisne n°11

Les Protestants
Maréchal SERRURIER
Fieulaine
Famille LEOTO
Famille de CHAUVENET
St Jean Baptiste
Vendhuile

Racines Ht Marnaises CG Haute-Marne n°80

Les Américains en Haute Marne
Un x difficile à Chaumont
La maison royale de St LOUIS à St Cyr

Champagne Généalogie Marne n°133

Les victoires de NAPOLEON dans la Marne
Nicolas CULOTEAU
Ventes de biens nationaux (liste des acquéreurs)
Les moulins de la Marne



GRAND DESTOCKAGE

**Anciens bulletins trimestriels
de l'association**

10 € les 4 numéros au choix

S'adresser au secrétariat

Permanence :

lundi, jeudi et vendredi

de 10 h à 11 h et de 13 h à 14 h 30

mardi après midi de 14 h à 16 h 30

Nos ancêtres et Nous CG Bourgogne n°132

Poterie au Pont des Vernes
Cahier de guerre 1914-1918 à Courcelles-lès-Montbard
Madame de SEVIGNE

Généalogie Lorraine UCGL n°162

Jules FERRY
Charmes (88)
L'affaire du collier de la reine
Frédéric CHOPIN
René-Paul FONCK aviateur
Jean PERRIN physicien
J-Baptiste RENARD curé de Lunéville

Ardennes Tiens ferme! n°129

Comment se mariaient nos ancêtres

Le Lien CG Finistère n°120

Les frères le DEAN et la vente des biens nationaux
La sorcière de Pleuven
Notables brestois
Origine des blasons et de l'art héraldique
Liste des marins Finistériens dans la guerre d'indépendance Américaine

G en Charente Maritime CGAS n°89

Le b.a.ba de la généalogie
Le latin en généalogie

*Toutes ces revues sont
consultables à notre local et
peuvent être empruntées**

** Possibilité de photocopie d'un article 0,60 €
la feuille + enveloppe timbrée pour le retour.*



**Tout pour
être
heureux**
au bureau

CPS – AXOR

6 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Tél. : 03 25 70 40 30
Fax : 03 25 70 40 33

site : www.cpsaxor-calipage.com
E-mail : contacts@axor-bureautique.fr

RESEAU

CALIPAGE

Votre distributeur conseil en fournitures et matériel de bureau

McLionel
Mobilité

**Transport de
Personnes à
Mobilité
Réduite**

Service pour personnes handicapées, personnes âgées, convalescents après hospitalisation,...

Pour tous déplacements, rendez-vous, courses, sorties, excursions,...

Véhicule climatisé et aménagé.

15 rue du Cortin Roy - 10800 Isle Aumont

06 07 31 29 32

APPEL A L'AIDE

Recherchons
une ou deux personnes
pour aider à traiter
les nombreuses demandes
de
photocopies du courrier

APPEL A CANDIDATURE

Le Centre Généalogique de l'Aube a besoin d'administrateurs :

- Une personne pour seconder, et dans un avenir proche, remplacer la trésorière.
- Une ou deux personnes pour aider à traiter les demandes de photocopies du courrier. S'adresser au secrétariat.

Les Adhérents, personnes physiques et à jour de la cotisation 2011 peuvent faire acte de candidature pour devenir administrateur du CGA

Envoyez votre candidature, en indiquant vos motivations à :

Mr Le Président
Centre Généalogique de l'Aube
131 rue Etienne Pédron - 10000 TROYES

Pour tous renseignements complémentaires,
contact@aube-genealogie.com



LIREY son église - Photo collection Gilles DURAND